

# L'ACTION *nationale*

Editorial

Une rude tâche, un espoir.

Louise Laurin

Se connaître pour mieux agir.

*Michel Brunet*

*Les "Canadiens", l'Etat  
fédéral et l'éducation  
des citoyens du Canada*

François-Albert Angers

Pierre Trudeau et "La Grève de  
l'Amiante" III.

Les défauts de notre société.

Alexandre Séguin

Faut-il quitter la Confédération ?

Le nationalisme sur l'échiquier international.

Un document

Mémoire de la Conférence Catho-  
lique du Manitoba à la Commission  
royale d'enquête sur l'Education au  
Manitoba.

# L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE

---

Directeur : Pierre LAPORTE

---

L'Action Nationale, publiée par la Ligue d'Action Nationale, est un organe de pensée et d'action au service des traditions et des institutions religieuses et nationales de l'élément français en Amérique. Elle paraît tous les mois sauf en juillet et en août.

Les directeurs de la Ligue sont : MM. François-Albert Angers, président; André Laurendeau, 1er vice-président; René Chaloult, 2e vice-président; Mario Dumesnil, secrétaire; Paul-Émile Gingras, trésorier; M. le chanoine Lionel Groulx, Anatole Vanier; R. P. J.-P. Archambault, S.J.; Arthur Laurendeau, Gérard Filion, Jean Drapeau, Guy Frégault, Pierre Laporte, Dominique Beaudin, Clovis-Émile Couture, Jean Deschamps, R. P. Richard Arès, S.J.; Wheeler Dupont, Alphonse Lapointe, Jean-Marc Léger, Luc Mercier, Pierre Lefebvre, Gaétan Legault, Roland Parenteau, etc.

---

Administration :

CASIER POSTAL 221, STATION E,  
Montréal  
RE. 7-7176

---

L'abonnement est de \$5.00 par année

L'abonnement de soutien : \$10.00

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe  
Ministère des Postes, Ottawa.*

## Lucien Viau et associés

*Comptables Agréés*

CHAS. DESROCHES, C.A.

FERNAND RHEAULT, C.A.



159 ouest, rue Craig,  
(EDIFICE DES TRAMWAYS)

VI. 9-1339

LA COMPAGNIE

### F.-X. DROLET

Ingénieurs — Mécaniciens — Fondeurs

*Spécialités :*

*Ascenseurs modernes de tous genres,  
soudures électriques et autogènes, etc.*

206, rue du Pont

Québec

Pour devenir propriétaire ...

Épargnez avec :

LA COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES  
LIMITÉE

1306 est, Ste-Catherine, Montréal

Tél. : LA. 2-5415-5515

Calendriers

Dépliants

Magazines

Tracts

Volumes

images

Cartes postales

par **TYPO•LITHO•HÉLIO**

Pierre Des Marais  
Imprimeur Graveur Lithographe

# LES AMIS DE LA REVUE

## CAMBRON, M., B.Ph., L. Ph.

Propriétaire Pharmacie Cambron  
Spécialité : Prescriptions

● 775 est, rue Roy — VI. 5-9755

## CHAUSSE, Fernand AVOCAT

Chaussé & Godin, avocats  
152 est, Notre-Dame  
AV. 8-7282

●

## DENIS, Arcadius AVOCAT

86, rue Wellington Nord  
Sherbrooke, Qué. - Tél. 2-4793

●

## DORAIS, Jean-Louis AVOCAT

57 ouest, rue St-Jacques  
VI. 5-1336

●

## HERRIEN, F.-E., avocat

Ch. 812, Edifice des Tramways,  
159 ouest, rue Craig, Mtl.  
UN. 1-2889

●

## VANIER, Anatole AVOCAT

57 ouest, St-Jacques  
VI. 5-2841

●

## EPICERIE NOTRE-DAME EPICIER LICENCIÉ

107 rue Notre-Dame, Jonquièrre, P.Q.  
Tél. 2-2655

●

## ROBILLARD, Michel NOTAIRE

934, Ste-Catherine est  
UN. 6-5818

●

## POULIN, Albert ARCHITECTE

1115, Prospect, Sherbrooke, P.Q.  
Tél. : 2-4620

●

## MAXIME

Nettoyeurs et Teinturiers  
4140, rue St-Denis  
BE. 1158

●

## LAVIGNE, C.-E.

Courtier d'assurances

3750, rue Lacombe  
RE. 9-1748

●

## BÉLANGER & DAHME

Comptables agréés

10 ouest, rue St-Jacques  
BE. 3475

●

## LAPORTE, René

MEDECIN

3426 St-André, apt. 1, Montréal  
LA. 2-2442

●

## C. DELANIELLO

TAILLEUR — NETTOYEUR

1038, rue Saint-Zotique  
Montréal

●

## CARON, Marcel

Assurances générales

5117, Boul. Rosemont, Mtl.  
CL. 9-3275

●

## CR. 1-6093

## ERNEST PALANGE, O.D.

OPTOMETRISTE

● 441 est, rue Bélanger, Montréal

●

## LAROCHE, Willie, C.C.S.

Assurances générales

477, St-François-Xavier, ch. 310  
● Bur. : VI. 5-0422 - Rés. : VI. 5-8064

●

## EMILIEN ROCHETTE & FILS

Les spécialistes du tapis à Québec  
Téléphone 2-5235

●

352, rue St-Vallier, Québec

●

## GALARDO, Armand

"Fruiterie St-Louis-de-France"  
Epicierie, viandes cuites.

●

515 est, rue Roy — PL. 1729

## FOURNIER, Albert

Procureur de brevets d'invention

934 est, Ste-Catherine  
VI. 5-4548

●

**DRAPEAU LTÉE**

Meubles non peints

933 est, rue Rachel  
LA. 3-3607

**CLOUTIER, Dr Yvon**

Chirurgien-Dentiste

3253 est, rue Beaubien  
Bur. : RA. 2-2678

**MARQUIS, J.-Antonin**

PHARMACIEN

Québec

**UN AMI de Québec**

**ROY, Roméo**

Spécialités pharmaceutiques

Longueuil, P.Q.  
OR. 9-0349

**DESCHÊNES & Fils Ltée**

Matériaux de plomberie et chauff.

5685, Iberville  
LA. 6-6655

**MASSE, Paul**

AVOCAT

152 est, rue Notre-Dame  
BE. 1971

**LABELLE, Henri-S., F.R.A.I.C.**

ARCHITECTE

3, avenue Kelvin, Outremont  
RE. 8-3434

**ANGERS, Adrien, C. d'A.A.**

Assureur agréé

Bureau : 4009 rue Hochelaga  
CL. 5-7797



**BRASSARD INC.**

J. BRASSARD, prés.  
256 est, Ste-Catherine, Mtl.

LA. 2-6144



**D.A. Gagnon**  
ENRG

Tailleurs pour Dames et Messieurs

775a E., rue Mont-Royal  
(face à St-Hubert)

**CHALES, Constant**

MÉDECIN

4505, rue Brébeuf  
LA 1-4257

**LA SOCIÉTÉ**

**SAINT-JEAN-BAPTISTE**

des Trois-Rivières

**Salaïson MAISONNEUVE**

BACON marque "MORIN"

1430, De Lasalle  
CL. 5-4086-7

**SANSSOUCY, Arthur**

BOUCHER-ÉPICIER

3995, Hochelaga  
CL. 5-2839

**AUG. BRUNETTE Ltée**

PLOMBERIE-CHAUFFAGE

4154, rue Hôtel de Ville  
PL. 1946

**G.-E. HOUDE**

MONTREAL OXYGENE ENRG.

4890, 5e avenue - Rosemont  
LA. 4-6957

**La Cie TULIPPE Ltée**

Cravates, écharpes et robes de chambre

4630, rue Iberville, Mtl.  
LA. 4-2533

**SÉGUIN, Paul-Émile**

NOTAIRE

6726, St-Hubert  
CR. 1-8739

Dr ALBERT LOSEAU

L.Sc.O., O.D.

OPTOMÉTRISTE — OPTOMETRIST

1271 est, Ave. Mont-Royal

Bureau : LA. 5-8719

LA CIE ACADIA ENRG.

LAVAGE DE VITRES, ETC.

ENTRETIEN DE BUREAUX

2125, rue Masson Street, Montréal

LA. 2-0751

Dr MICHEL LÉONARD, D.D.S.

CHIRURGIEN - DENTISTE

● 2492 est, rue Bélanger, Montréal

L.-G. FOREST

BOUCHER - ÉPICIER

Fruits et Légumes

1144, rue St-Zotique, Montréal

CR. 2-0780

M.-W. RIOPEL, M.C.H.

IMPORTATEUR

en montres et diamants

● 902 est, Bélanger — CR. 1-0640

UN AMI

Oculiste

Dr JACQUES VENNE

D.D.S.

● 2116 est, rue Bélanger  
Montréal — RA. 7-5041

RA. 1-4958

PARADIS MESSIER

CIE LTÉE

Ameublement et décoration

*Fernand Messier, président*

7042, Boul. Pie IX

Montréal

Dr JACQUES SURPRENANT

D.D.S.

82, boul. Dussault

Laval-des-Rapides

Chaînes à pneus CHAMPION

A.B.C. TOOL & DIE

2457, rue Des Carrières

Montréal — Tél. : CR. 1-6711

Eugène Turcotte

V.-Prés. et gérant

André Trudeau

Sec.-Trés.

SERVICE DE PNEUS

 **Stadium** LTD

TIRE SERVICE LTD

Pneus neufs et usagés

Rechapage et vulcanisation

Alignement de roues

Accumulateurs

1871, rue DeLorimier

● LA. 4-1177

# L'ACTION NATIONALE

---

VOL. XLVII — No 3

MONTRÉAL

NOVEMBRE 1957

---

## Éditorial

### *Une rude tâche, un espoir*

*On annonce la formation d'un Comité provincial d'éducation. La Chambre de commerce de la province de Québec et la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec ont participé à la création de ce nouvel organisme, dont le but essentiel semble être de trouver des solutions constitutionnelles, c'est-à-dire provinciales, à nos problèmes d'éducation.*

*Qu'il existe des problèmes personne n'osera le nier. Problème financier d'abord. Nos institutions d'enseignement sont dans une situation intenable. Elles voient chaque année augmenter le nombre de leurs élèves. Pour les recevoir elles doivent, alors que la construction immobilière coûte terriblement cher, s'engager dans d'imposants programmes d'expansion. Elles sont incapables de faire face seules à ces dépenses extraordinaires. Ce n'est pas tout. Il faut augmenter le nombre des professeurs et les payer davantage. Même si le personnel enseignant consent encore des sacrifices considérables, — et en bonne partie injus-*

tifiés, — pour se consacrer à l'enseignement, le fardeau de salaires devient très lourd. L'enseignement moderne coûte cher: instruments dispendieux, expériences coûteuses, spécialisation à l'étranger.

Le gouvernement est donc appelé à jouer son rôle supplétif. Ce que les parents ne peuvent pas faire on le lui demande à lui. Sa contribution financière au budget total de l'enseignement dans le Québec augmente chaque année. Mais elle reste largement au-dessous des besoins. Aussi vient-on de reparler dans le Québec d'étatiser l'enseignement, seule formule, disent certaines gens, qui pourrait sortir nos institutions d'enseignement de l'ornière dans laquelle elles s'enlisent.

Sur ce problème vient s'en greffer un autre, qui est loin d'être résolu, celui des octrois statutaires. L'assistance pécuniaire du gouvernement est laissée à l'arbitraire du Conseil des ministres. Elle devient ainsi un instrument de chantage et contribue à museler beaucoup de nos penseurs.

Le Comité provincial d'éducation devra attaquer en même temps tous ces problèmes: finances scolaires, mainmise graduelle de l'Etat, modalités de l'assistance du gouvernement, liberté académique.

●

Problème aussi, bien plus grave, de la qualité de notre enseignement. Du point de vue confessionnel et du point de vue des minorités nous avons le meilleur système qui soit. Nous devons nous en réjouir et le conserver. Mais comment ne pas constater que nous fabriquons dans nos écoles une race d'ignorants, de gens sans culture, sans idéal, sans goût pour la recherche, pour la pensée originale. Notre langue parlée et écrite est bourrée d'anglicismes, est grammaticalement horrible et manque du vocabulaire le plus élémentaire.

*Nous pourrions trouver des excuses à la situation actuelle. Nous serions injustifiés de ne pas rendre hommage à ceux qui nous ont dispensé l'enseignement dans des conditions héroïques depuis plusieurs générations. Mais il serait lamentable d'aller prétendre que le système actuel répond aux aspirations d'un peuple qui veut produire autre chose que des amateurs de hockey ou des clients pour la littérature écoeurante qui jouit d'une effroyable popularité dans le Québec. Où est le sens critique de notre peuple ? que dire de son incivisme ? que penser du niveau intellectuel de la majorité de nos gens ?*

*Le moment est venu de regarder le problème en face. Autrement l'avenir est compromis. L'école nous donnera des catholiques militants, les chefs qui bâtiront l'avenir, un peuple éveillé et préparé ou nous disparaîtrons dans l'insignifiance et l'immoralité.*

*Notre peuple est une proie facile pour la propagande. On lui vend des idées, ou des préjugés, comme on lui vend du savon. Il suffit d'y mettre suffisamment d'argent et de connaissance publicitaires. Ce troupeau docile est susceptible de suivre tous les bergers qui se présenteront, même les moins recommandables.*

*Le Comité provincial d'éducation devra non pas faire la part des responsabilités, ce qui serait utile mais peu constructif, mais tracer le programme de l'avenir. N'aurait-il que pour but de mettre fin à ce rêve voulant que tout aille pour le mieux dans le meilleur des mondes qu'il aurait rendu service.*



*L'éducation est affaire provinciale. Inutile de refaire la thèse de la souveraineté des provinces, ni de réaffirmer*

*que pour nous, Canadiens français, c'est une question de vie ou de mort.*

*Si nous voulons que les problèmes d'éducation se règlent au niveau de la province c'est à nous d'y voir. Nous assistons depuis trop d'années à une poussée centralisatrice qui ne s'arrête pas. Après la Commission Massey, après l'aide fédérale aux universités, après le Conseil des Arts, voilà qu'on nous propose une Conférence nationale sur l'éducation. De plus en plus on nous pousse vers ce que M. Michel Brunet appellerait la solution "Canadian" à nos problèmes scolaires. On souffre en trop de milieux de voir le Canada français refuser le moule unique, de voir Québec s'obstiner à être une "province pas comme les autres". Si nous voulons que cela dure, — et il est essentiel que nous le voulions, — nous devons prendre l'initiative, cesser d'être à la remorque des grands organismes nationaux.*

*Le Comité provincial d'éducation est né de ce désir de réagir contre les solutions d'ensemble pour le Canada. Il organisera, en février prochain, une Semaine provinciale d'éducation.*



*Nous accueillons avec joie la naissance de ce comité. Il aura du pain sur la planche. Pour ses membres ce sera une rude tâche. Pour nous, Canadiens français, c'est un magnifique espoir.*

**Le directeur**

# Les "Canadiens", l'État fédéral et l'éducation des citoyens du Canada

*par Michel Brunet*

Toute société qui veut assurer son unité et son progrès doit se préoccuper de la formation des nouvelles générations et de l'orientation de leur pensée collective. Les principaux dirigeants du Canada anglais — universitaires, éducateurs, écrivains, industriels, financiers, chefs syndicalistes et hommes politiques — se rendent de plus en plus compte qu'ils atteindront plus efficacement ce but légitime en établissant une grande politique d'éducation au service de toute la population du pays. La division des pouvoirs prévue par notre constitution fédérale ne favorise pas la mise en vigueur d'une politique que la majorité anglo-canadienne juge actuellement nécessaire.

Les *Canadiens*, membres d'une Nation-Etat dont le gouvernement national est celui d'Ottawa, se demandent avec inquiétude et impatience pourquoi l'Etat fédéral n'aurait pas le droit de concevoir et d'exécuter, en collaboration avec les citoyens eux-mêmes, une politique commune d'éducation. Ils constatent que plusieurs provinces n'ont pas les moyens d'améliorer leurs systèmes d'enseignement. Ils sont convaincus que seule l'intervention du gouvernement fédéral permettra de donner à tous les jeunes citoyens du Canada un enseignement de qualité égale. Actuellement, les habitants des provinces les moins riches sont victimes d'une véritable injustice. Des jeunes gens de talent ne rendent pas au pays tous les services que celui-ci pourrait en attendre parce qu'ils ne reçoivent pas une formation propre à assurer leur plein développement.

En prenant l'initiative d'une politique d'éducation, le gouvernement fédéral corrigerait immédiatement cette si-

tuation injuste pour l'ensemble de la population. De plus, cette réforme contribuera puissamment à l'unification nationale. Il deviendra plus facile d'inculquer aux éducateurs et à la jeunesse un même idéal et des convictions identiques. Les chefs du Canada anglais savent que celui-ci résistera mieux à la pression américaine si tous ses citoyens communient à une même pensée, partagent les mêmes idéaux politiques, s'inspirent à un même nationalisme. Au nom même du nationalisme *Canadian*, il est devenu urgent pour le gouvernement national du Canada anglais de s'intéresser directement à la formation intégrale des *Canadians*.

\* \* \*

Ce mouvement en faveur d'une politique d'éducation reconnaissant au gouvernement fédéral un rôle directeur existe depuis la création du Canada en 1867. Il est lié à l'évolution même du nationalisme anglo-canadien ou *Canadian*. Lors de la Conférence de Charlottetown (1864), qui a préparé l'union des provinces britanniques, on avait vaguement songé à placer l'enseignement universitaire sous l'autorité du Parlement fédéral. Ceux qui avaient eu cette idée ne manquaient pas de vision ! Il faut le reconnaître. Durant la première génération après la Confédération, quelques penseurs déplorèrent l'absence d'une politique générale d'éducation. Mais ils sont à l'avant-garde de la pensée anglo-canadienne. Ils parlent au nom d'une très petite minorité. Le nationalisme *Canadian* est simplement en voie de formation. Le mouvement prend plus d'ampleur durant les deux premières décades du XXe siècle : loi fédérale pour venir en aide à l'enseignement agricole (1912), enquête fédérale sur l'enseignement industriel et technique (1913), formation d'un conseil chargé de renseigner le gouvernement d'Ottawa sur la recherche scientifique et

industrielle (1916), loi fédérale pour favoriser l'enseignement technique (1919).

Après 1920, le mouvement s'affirme avec plus de précision. La participation du Canada à la Première Grande Guerre et le rôle important qu'il y a joué ont renforcé le nationalisme *Canadian*. Des Anglo-Canadiens éminents, dont le plus connu est M. Vincent MASSEY, s'efforcent de convaincre leurs compatriotes que le pays doit avoir une grande politique d'éducation. Ils consacrent leur temps, leurs énergies et leurs talents à cette tâche qu'ils jugent essentielle. Pour les aider, ils comptent sur l'appui des associations pancanadiennes d'universitaires et d'éducateurs. Ils ont conçu un programme ambitieux dont la réalisation se poursuit jusqu'à nos jours. La création du NATIONAL RESEARCH COUNCIL (1924), de la CANADIAN RADIO BROADCASTING COMMISSION (1932), devenue depuis la CANADIAN BROADCASTING CORPORATION, et du NATIONAL FILM BOARD (1943) furent les principales étapes préliminaires à l'établissement d'une politique culturelle confiée au gouvernement fédéral. L'enquête sur les arts, les lettres et les sciences (1949-1951), présidée par le penseur et l'homme d'action qui avait milité dans le mouvement pendant plus d'un quart de siècle, ouvrit la voie à de nouvelles initiatives : aide fédérale aux universités (1951), enquête sur la radio et la télévision (1956-1957) et fondation du CANADA COUNCIL (1957).

Le gouvernement fédéral, dominé par la majorité anglo-canadienne a maintenant toute liberté pour influencer la masse de la population du pays et orienter sa pensée collective par la radio, le cinéma et la télévision. Il distribue de généreuses bourses aux chercheurs, aux professeurs et aux étudiants en sciences exactes. Il accorde la même pro-

tection à ceux qui se spécialisent en sciences sociales depuis l'organisation du CANADA COUNCIL. Son mécénat s'exerce aussi au bénéfice des philosophes, des écrivains et des artistes. Il manifeste une sollicitude toute particulière envers les universités et les universitaires. De Halifax à Vancouver, toute l'élite intellectuelle du pays compte de plus en plus sur l'aide et la compréhension de l'Etat fédéral afin de mieux servir la population du pays. Actuellement, seuls les éducateurs et les fonctionnaires chargés de l'enseignement primaire et secondaire ne participent pas aux largesses fédérales. Leurs besoins sont pourtant considérables et leurs problèmes s'aggravent de jour en jour. Le moment approche où le gouvernement d'Ottawa ne pourra plus les ignorer. Leurs principaux interprètes ont d'ailleurs fait connaître leurs demandes depuis plusieurs années. Ils ont toujours l'espoir d'être entendus. Et leurs espérances sont fondées.

\* \* \*

L'unanimité sur l'urgence d'une politique commune d'éducation est presque réalisée au Canada anglais. Dans tous les milieux, il ne fait aucun doute que cette tâche revient à l'Etat fédéral, qui s'en acquittera en collaboration avec les gouvernements provinciaux, les autorités scolaires et les éducateurs eux-mêmes. A l'oeuvre depuis plusieurs années, les associations et les clubs pancanadiens, dont les membres se recrutent dans toutes les régions du pays, ont créé une unité de pensée dans tous les milieux dirigeants de la société anglo-canadienne. La propagande habile du gouvernement fédéral et de ses fonctionnaires y a elle-même puissamment contribué. La menace que présente l'avance scientifique et technologique de l'U.R.S.S. ne peut qu'accélérer la prise de conscience des Anglo-Canadiens au

sujet de la nécessité d'une réorganisation complète de leurs systèmes d'enseignement dans toutes les provinces et à tous les niveaux. Cette réforme radicale sera animée par une politique d'éducation répondant aux objectifs que poursuit le nationalisme *Canadian*. L'avenir du Canada comme pays indépendant en Amérique du Nord et son développement harmonieux comme société industrielle du XX<sup>e</sup> siècle l'exigent.

Les principaux leaders du Canada anglais considèrent qu'il serait désastreux d'hésiter plus longtemps. Ils refusent, car ils sont lucides et réalistes, de se laisser arrêter par des scrupules constitutionnels. La vie et le progrès d'un peuple ne doivent jamais être à la merci d'un texte législatif. Quand celui-ci ne sert plus la collectivité, on l'ignore ou on le modifie. Tel est l'état d'esprit qui prévaut actuellement chez la majorité anglo-canadienne. Celle-ci veut que cessent les débats constitutionnels. Elle demande de l'action. Pour répondre à ces pressions, des hommes d'affaires, des intellectuels et des administrateurs anglo-canadiens, représentant réellement l'élite de la société dont ils sont membres, ont récemment décidé d'organiser une CANADIAN CONFERENCE ON EDUCATION. Celle-ci se tiendra dans la capitale fédérale, du 17 au 20 février 1958.

\* \* \*

La convocation de cette NATIONAL CONFERENCE ON EDUCATION révèle la volonté bien arrêtée des dirigeants anglo-canadiens de renverser les derniers obstacles qui s'opposent encore à la mise en vigueur d'une politique commune d'éducation. Ce projet est le couronnement d'une action concertée qui dure depuis plus de trente-cinq ans et dont cet article rappelle les principales réalisations.

Dix-neuf associations pancanadiennes participent à l'organisation de ce congrès qui étudiera le problème de l'éducation sous tous ses angles. On a cherché à tout prévoir. Le docteur Wilder PENFIELD présidera la réunion à laquelle les organisateurs attendent plus de 700 délégués venant de tous les milieux influents du Canada anglais. Voici les noms des principaux organisateurs : M. K. B. SWINTON, gérant général de la Thomas A. Edison Company of Canada et représentant de la *Canadian Chamber of Commerce*, M. George G. CROSKERY, secrétaire-trésorier de la *Canadian Teachers' Federation*, M. T. H. MATTHEWS, secrétaire de la *National Conference of Canadian Universities*, M. Gordon CUSHING, vice-président du *Canadian Labor Congress*, M. George LAWRENCE, gérant du service des relations extérieures de l'*Imperial Oil*, M. Trevor F. MOORE, vice-président de l'*Imperial Oil*. Quelques Canadiens français, membres d'associations pancanadiennes où ils forment une minorité sans influence, ont prêté leurs noms à cette entreprise. On peut supposer, sans manquer à la charité, qu'ils n'ont pas exactement prévu ce à quoi ils s'engageaient. L'*Association Canadienne des Educateurs de langue française*, dont l'idéal pancanadien et biculturaliste constitue un reliquat de l'ancien nationalisme messianique, est la seule association canadienne-française qui a donné officiellement son adhésion. Au comité d'organisation, elle est représentée par son président, M. Robert GAUTHIER, Celui-ci est un éducateur franco-ontarien à l'emploi du Ministère de l'Éducation de la province de l'Ontario. A toutes fins pratiques, ce congrès sur l'éducation est d'abord et avant tout une initiative et une affaire anglo-canadiennes.

Est-il possible de deviner les intentions des organisateurs de la CANADIAN CONFERENCE ON EDUCA-

TION ? Ceux-ci sont des gens sérieux et très occupés qui n'ont pas de temps à perdre. C'est par patriotisme qu'ils agissent. Ils désirent servir la société dont ils sont les membres les plus influents. Pour eux, l'heure est venue de définir quels seront les principes et les grandes lignes d'une politique d'éducation pour l'ensemble de la population du pays afin de corriger les injustices, les inégalités et les faiblesses du système actuel d'enseignement. Ils sont assez réalistes pour se rendre compte qu'une telle politique exige l'intervention de leur gouvernement national. Demanderont-ils à l'Etat fédéral de créer un Ministère de l'Education ? Les dirigeants de la INDUSTRIAL FOUNDATION ON EDUCATION, formée en septembre 1956 à la suite d'une rencontre d'éducateurs et d'hommes d'affaires à St. Andrews-on-the-Beach, ont déjà émis cette suggestion (février 1957). Mais il semble que la proposition ne rallie pas encore une majorité d'Anglo-Canadiens. On la juge quelque peu prématurée. Ne faut-il pas ménager autant que possible les Canadiens français du Québec qui ont la mauvaise habitude de ne pas penser "comme les autres" ?

Tout indique qu'on se contentera, pour le moment, de créer un Centre de documentation ou Conseil consultatif sur l'Education. A l'origine, cet organisme pourra être soutenu par l'entreprise privée et par les ministères provinciaux de l'éducation. Cependant, il est évident que tôt ou tard le gouvernement d'Ottawa sera invité à lui substituer un Office fédéral de l'Education, semblable à celui qui existe à Washington. D'ailleurs, le Bureau fédéral de la Statistique compte déjà un service spécialisé pour l'éducation. Ne suffirait-il pas, en attendant la prochaine étape, de lui accorder plus d'autorité et un budget plus considérable ? Chose certaine, la CANADIAN CONFERENCE ON

EDUCATION demandera à l'Etat fédéral, à la suite de plusieurs autres associations et mouvements pancanadiens, d'augmenter les subventions et les bourses qu'il distribue à des fins éducatives. Quelques Anglo-Canadiens plus audacieux et plus pressés que les autres en sont venus à la conclusion qu'il vaudrait peut-être mieux amender la Constitution du pays afin de donner, définitivement et officiellement, à l'Etat fédéral le droit d'intervenir dans le domaine de l'éducation. Quelques officiers du CANADIAN LABOR CONGRESS, dont le vice-président s'occupe d'organiser la CANADIAN CONFERENCE ON EDUCATION, ont récemment mis de l'avant cette proposition radicale. Celle-ci a au moins le mérite d'être claire et précise.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que le gouvernement d'Ottawa a réussi, depuis une trentaine d'années et d'une façon détournée, à se donner un véritable Ministère de l'Education. Le NATIONAL RESEARCH COUNCIL, la CANADIAN BROADCASTING CORPORATION, le NATIONAL FILM BOARD, le CANADA COUNCIL, le service de l'éducation au Bureau fédéral de la Statistique, les lois fédérales d'aide financière à l'enseignement technique et aux universités, les bourses de recherches du Ministère fédéral de la Santé, la collaboration que lui apportent la ROYAL SOCIETY et la NATIONAL CONFERENCE OF CANADIAN UNIVERSITIES permettent à l'Etat fédéral d'influencer directement la pensée collective de la population du pays et de diriger la formation intégrale de ses citoyens. L'établissement d'un Ministère de l'Education — qu'on appellera peut-être Ministère de la Culture pour fins de camouflage selon la thèse indéfendable de la Commission royale d'enquête sur les arts, les lettres et les sciences — assurerait, toutefois,

une plus grande coordination et une plus grande efficacité au programme d'éducation adopté par le gouvernement d'Ottawa. La situation actuelle est plutôt anarchique. Pour la corriger, les dirigeants du Canada anglais comptent sur une intervention directe et officielle de l'Etat fédéral. Seul celui-ci peut établir sur des bases solides et permanentes une grande politique d'éducation pour tout le pays. Ses immenses ressources financières lui en donnent les moyens. Ses lourdes responsabilités envers la nation *Canadian* lui en font un devoir. Telle est la conviction des élites du Canada anglais en cette deuxième moitié du XXe siècle.

\* \* \*

Quelle sera la réaction des Canadiens français du Québec devant les nouveaux projets de la majorité anglo-canadienne ? Assisterons-nous à la panique habituelle qui révèle, chaque fois, la grande pauvreté de notre pensée collective et la faiblesse de nos moyens d'action ? Depuis quelques années, les événements ont démontré que la société canadienne-française n'a aucun programme d'ensemble pour faire face au problème primordial de l'éducation.

Si la tradition établie depuis la Conquête anglaise se continue nous verrons quelques Canadiens français, gagnés à la collaboration aveugle, accepter naïvement et docilement les propositions des *Canadians* tout simplement parce que ceux-ci sont les plus forts. Pour dissimuler leur démission, ils poseront aux champions de la sublime et irréaliste "unité nationale", du salut de la culture, de l'anonyme bien-commun et du progrès de la science. Afin d'atteindre ces objectifs, qu'ils seraient bien en peine de définir, ils sont prêts à confier l'avenir collectif de leurs compatriotes

du Québec au gouvernement d'Ottawa et aux *Canadiens*. Incapables de penser et d'agir par eux-mêmes, leur manque de maturité les en empêche, ils sont pleinement heureux et satisfaits lorsqu'ils vivent sous la tutelle bienveillante de "bons maîtres". Ces Canadiens français de la "bonne entente" à tout prix en sont encore à l'époque du despotisme éclairé. Ils n'ont même pas le désir d'être libres. La servitude, pourvu qu'elle soit dorée, comble tous leurs vœux et toutes leurs ambitions. Heureusement, ces assimilés qui s'ignorent forment une minorité de moins en moins influente.

Il est facile de prévoir que la plupart des Canadiens français du Québec accueilleront sans enthousiasme les propositions de leurs concitoyens anglo-canadiens. Instinctivement, tout Canadien français qui n'a pas complètement perdu la notion de la liberté collective rejette le centralisme fédéral, surtout dans un domaine aussi vital que celui de l'éducation. Malheureusement, les défenseurs de l'autonomie du Québec et des Canadiens français utilisent trop souvent de mauvais arguments pour soutenir leur position légitime. Ils invoquent à tort et à travers notre philosophie de la vie, nos innéités particulières, notre langue et notre religion, accusant injustement les *Canadiens* d'avoir une arrière-pensée et leur imputant sans raison des desseins machiavéliques contre la minorité. Enfin, ils se réfugient trop exclusivement derrière les textes constitutionnels sans se rendre compte combien cette ligne de défense est fragile devant la volonté de la nation *Canadian*. Celle-ci place ses destinées collectives au-dessus d'une loi organique qui ne répond plus aux besoins de l'heure. Et pendant que durent ces débats éloquentes mais stériles, la misère et l'anarchie condamnent notre système

d'enseignement à la stagnation. Les problèmes se multiplient. Ceux d'aujourd'hui s'ajoutent à ceux d'hier et d'avant-hier. Les solutions d'ensemble se font attendre. Les éducateurs se sentent impuissants. Le découragement les guette. Les offres généreuses d'Ottawa les tentent. Les parents s'impatientent. Les nouvelles générations ne reçoivent pas la formation à laquelle elles ont droit pour prendre la place qui leur revient dans le développement de la province et du pays. Notre avenir collectif est gravement compromis.

Il ne suffit pas d'obliger l'Etat fédéral à respecter les droits de la province de Québec et de la collectivité canadienne-française. Celle-ci, par l'action du gouvernement provincial, doit apprendre à s'acquitter de ses responsabilités envers les éducateurs et la jeunesse étudiante. Avons-nous la maturité nécessaire pour nous élever à une conception plus dynamique de l'autonomie et du *self-government* ? Pourquoi défendre la liberté de l'Etat provincial et de la collectivité canadienne-française si nous n'avons pas l'intention de l'utiliser ? Vouloir se gouverner soi-même est une ambition louable. A la condition de se gouverner comme doivent le faire des hommes libres et ouverts aux réalités contemporaines. Espérons qu'une majorité de Canadiens français lucides et réalistes, conscients des graves problèmes que pose l'éducation dans la province de Québec et au Canada, s'efforcera de proposer une solution acceptable aux deux collectivités qui forment l'union canadienne. Les Anglo-Canadiens ont le droit de vouloir adopter pour la nation *Canadian* une politique commune en éducation. Mais ils n'ont pas le droit de nous l'imposer. De notre côté, nous ne pouvons pas continuer à paralyser leur action collective en ce domaine. Il reste à leur faire comprendre que c'est à nous et à nous seuls que revient la tâche de

concevoir et de mettre en vigueur une politique d'éducation au service de la société canadienne-française. Cette initiative relève exclusivement de l'Etat provincial. Il agira si nous lui rappelons ses responsabilités. S'il faut amender la Constitution, que cet amendement respecte la liberté d'action des deux collectivités.

Nous payons extrêmement cher l'imprévoyance et la timidité des générations qui nous ont précédés. Il n'y a pas si longtemps, les principaux dirigeants de la société canadienne-française refusaient de reconnaître à l'Etat provincial le droit de s'occuper d'éducation. C'est pourquoi il est mal préparé à la tâche qui lui incombe actuellement. Mais ce n'est pas une raison pour nous en méfier. Un gouvernement est au service de la collectivité et il apprend à bien gouverner dans la mesure où celle-ci lui fait confiance. Les anciennes solutions ont démontré leur inefficacité. Les vieux postulats doivent être révisés. L'heure d'un grand renouveau, d'un redressement général et des audaces créatrices, en dehors des sentiers battus, a sonné. Pour répondre aux défis actuels, nous devons changer nos conceptions et nos moyens d'action. Le Canada anglais n'attendra pas indéfiniment. Si nous n'avons pas un plan de rechange, la majorité anglo-canadienne nous imposera — une fois de plus — "sa" politique. En lui confiant l'orientation presque intégrale de leur enseignement, de leur progrès intellectuel et scientifique et de leur pensée collective, les Canadiens français du Québec choisiraient la servitude totale.

**Michel Brunet**

# Se connaître pour mieux agir

*par Louise Laurin*

"A mare usque ad mare" : Un grand rêve enfin réalisé pour ma compagne et moi-même! Nous entreprenions un second périple à travers notre magnifique pays, et cette fois, pour nous diriger vers l'Ouest. Chaque fois, nous avons voyagé comme des étudiantes, c'est-à-dire avec des moyens pécuniaires limités, mais avec le désir de nous renseigner le plus possible et aussi de jouir d'une magnifique aventure.

Grâce à M. Pierre Laporte, journaliste au "Devoir", qui nous a donné recommandations et adresses, nous avons pu rencontrer dans l'Ouest, quelques uns des Canadiens français les plus importants de ces provinces. Nous tenons à le remercier très sincèrement pour cet inestimable service rendu.

Ce voyage nous a laissé d'innombrables images toutes plus belles les unes que les autres et aussi de profonds souvenirs, dont je voudrais vous faire part. Je n'insisterai pas sur les images, parce que bien d'autres avant moi ont accompli cette merveilleuse tournée et ont pu en chanter les beautés. Bien d'autres, plus qualifiés, ont pu vous faire part de la situation de nos minorités et de l'aide morale et matérielle que nous devons leur apporter. Par exemple, cette essentielle politique de présence et de rayonnement de notre province, dont Me Jean Drapeau, ancien maire de Montréal, nous parle dans cet intéressant article paru dans "L'Action nationale", septembre 1957 : "A l'Ouest du nouveau". Avec quelques images, j'espère apporter ma contribution en abordant la situation des jeunes de l'Ouest et ce que nous, les

jeunes du Québec, devons leur apporter en marque de témoignage de fraternité française.

### **Manitoba et Saskatchewan**

Winnipeg et St-Boniface sont les deux premières villes de l'Ouest à nous accueillir et de quelle manière hospitalière, par le R.P. Raymond Durocher, O.M.I., directeur du journal "La Liberté et le Patriote". Grâce à lui, nous avons trouvé un gîte et surtout un admirable guide, le R. P. Ludger Guy, s.j., secrétaire de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba. Il nous a fait connaître ces deux villes, ainsi que le Nord de la province. Le P. Guy est aussi aumônier des "Jeunes Franco-Manitobains", confrères des jicistes québécois. Ce groupe de jeunes patriotes ardents ne se recrute, pour le moment, qu'au collège des Jésuites de St-Boniface, mais fait preuve d'initiatives dynamiques dans son milieu. De St-Boniface, émane réellement la voix française de l'Ouest. Les jeunes peuvent aller à leurs propres écoles, où l'on enseigne le français à condition que les doubles taxes soient payées et aussi que les examens en langue anglaise soient réussis. Ce qui encourage l'étude de la langue française, c'est le grand concours : religion, grammaire, composition, histoire en français, qui leur vaut un certificat décerné par l'Association d'éducation, qui organise ce concours. Il y a une vive émulation parmi les participants, car il revêt un caractère officiel : annonces au poste de radio CKSB, allocution de l'évêque, Son Excellence Mgr Beaudoux, etc. (Anecdote à propos des postes de radio français de l'ouest : A plusieurs reprises, des Anglais nous ont affirmé que c'est à ces postes que l'on entend la plus belle musique. Bravo !) Ce concours est aussi organisé par l'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan et obtient

un grand succès. Au Manitoba, 642 élèves ont participé au premier concours en 1923; cette année quelque 5,600 noms ont été publiés dans les pages de "La Liberté et le Patriote". Dans ce même journal, la liste pour la Saskatchewan occupait une page et demie en 1941. Cette année l'espace est doublée. Félicitations aux élèves, mais surtout aux maîtres qui s'imposent cette étude de leur langue maternelle.

Nous notons, lors de la visite de St-Boniface, de nombreuses affiches bilingues. Le Cercle Ouvrier, centre récréatif construit en 1930 sous l'impulsion de l'ancienne A.C.J.C., existe toujours. Nous pouvons aussi parler français dans plusieurs magasins.

En Saskatchewan, nous n'avons pu malheureusement rencontrer des Canadiens français. Nous avons tout de même admiré leur capitale, Régina, ainsi que les principaux centres, échelonnés à grande distance, le long de la route Trans-Canada qui traverse la plaine. Régina offre un parlement d'une décoration intérieure très riche, de magnifiques parcs, une exposition provinciale, le quartier général de la Gendarmerie royale, mais surtout ce bijou qu'est le musée d'histoire naturelle, digne d'une Métropole !

Et c'est le long parcours dans la plaine que l'on croit interminable, mais qui laisse une telle impression d'immensité, d'infini !

### **Alberta**

Alberta, province des contrastes : un autre trajet à travers les plaines et, soudain, comme une apparition, ces pics dressés derrière les nuages. Les Rocheuses : cimes enneigées, pentes abruptes, cours d'eau fougueux, lac de couleur émeraude ou turquoise, gravent une impression de beauté. Images d'une province très riche et qui profite

de ses richesses... Comme centres touristiques, deux noms à retenir : Banff et Jasper. Comme centres importants : Calgary et Edmonton. A Calgary, le docteur et madame Beauchemin nous offrent leur aimable hospitalité et exposent les grandes difficultés que doit surmonter la conservation du français. A ceux aussi, nous devons un chaleureux accueil et nous en sommes très reconnaissantes.

Edmonton : Nous faisons coïncider notre horaire pour assister au congrès de l'ACELF, auquel nous participons comme déléguées de l'A.J.C., ma compagne, Fabienne Levac, étant présidente du cercle Laure-Conan de Montréal. Les conclusions de ce congrès sur la nécessité du sens social ayant été rendues publiques, un remarquable discours de Me Léon Balcer, lors du banquet offert par le gouvernement de l'Alberta, ayant été publié dans l'*Action Nationale*, septembre 1957, je ferai part surtout des contacts très amicaux que nous avons eu avec les jeunes Albertains. Ce groupe de jeunes Canadiens français de l'Alberta, offre une image très enthousiaste de leur populaire association "La Relève", dont je voudrais vous entretenir.

### **La Relève**

La Relève a été fondée par un groupe de professeurs désireux de voir chez les jeunes se rallumer la foi française (puisque'ils n'ont qu'une heure de français par jour). Depuis trois ou quatre ans leurs efforts ont été récompensés puisque le mouvement groupe 2,000 jeunes qui sont, ou membres ordinaires, i.e. participant aux activités de masse, ou membres actifs, i.e. participant directement à l'organisation.

On peut définir "La Relève" comme mouvement de survivance, formé, dirigé, pensé par et pour des jeunes

Canadiens français. Son but est de former des chefs conscients de la valeur de la culture canadienne-française, décidés à donner et à garder à l'Eglise et au pays le trésor de cette culture. L'étude et l'action sont leurs moyens de formation. Voici leurs principales organisations : 1) Congrès provincial annuel; 2) programme annuel; 3) correspondance entre jeunes; 4) rencontres : congrès régionaux et soirées familiales mensuelles. Ils disposent aussi d'un quart d'heure d'émission par semaine au poste français d'Edmonton. Ils rencontrent tout de même de graves difficultés à cause de leur nombre minoritaire. Plusieurs Canadiens français m'ont facilement démontré que la perte de leur langue était chose explicable. Témoin de leur débordante activité, je me suis fait le porte-parole de l'A.J.C. pour leur souhaiter grand succès et les assurer de l'amitié et de l'admiration des jeunes Canadiens français du Québec. Note sur Edmonton : Le grandiose auditorium. A rendre les Montréalais jaloux !

### **Colombie Canadienne**

A Vancouver, nous avons eu le plaisir de rencontrer le R.P. L. Lemire, aumônier de la Relève colombienne. Les Canadiens français étant moins nombreux et plus dispersés, la Relève fait face à de plus grandes difficultés; elle ne groupe qu'une trentaine de jeunes fort décidés. Une rencontre providentielle nous permet, à Maillardville, d'entrer en contact avec le président de la Commission scolaire, M. Maurice Lizée, éminente figure de l'histoire française de cette ville. C'est en grande partie grâce à cet homme, qui y sacrifie sa vie, que les écoles françaises subsistent encore en dépit d'écrasantes difficultés.

Peut-on rester indifférents devant ces luttes que nos

compatriotes ont à mener ? Alors que nous, qui vivons dans une province française, faisons preuve si souvent du plus parfait "je m'enfoutisme". Il ne faut donc jamais oublier que nous avons un devoir à accomplir envers nos compatriotes. Quel est le devoir des jeunes ? Comme tout jeune digne de ce nom a une grande soif de connaître, pourquoi ne pas diriger cette avidité vers la connaissance de la vie politique, économique, artistique et culturelle des autres provinces, le tenir au courant, le renseigner sur la vie des jeunes.

Si on doit connaître, on doit aussi agir par une aide matérielle si nos maigres moyens nous le permettent, mais surtout par une aide morale sur le plan humain. Pourquoi pas par le voyage ? A l'aventure, s'il le faut ? Moyen de nous enrichir et aussi de porter le message français du Québec, foyer qui peut et doit rayonner, car les jeunes de l'Ouest ne connaissent pas le Québec (par conséquent, ils ignoraient complètement l'A.J.C., même si l'A.C.J.C. a laissé là-bas de fortes empreintes).

Un autre moyen d'action est aussi de collaborer avec les mouvements de jeunesse par les échanges ou une aide à l'occasion, mais surtout par le rayonnement de notre vie même. Est-il concevable que dans une province française, nous ne soyons pas de vrais Canadiens français ? Comment dire au jeune Albertain : "Regarde le jeune Québécois, s'il est heureux dans sa province française", si celui-ci agit tout autrement. Pourquoi alors ne pas intensifier notre vie dans l'A.J.C., ce n'est pas difficile, nous avons tous les moyens. Alors nous pourrions apporter un immense encouragement aux jeunes de l'Ouest qui luttent et surtout intensifier notre bien français.

**Louise Laurin**  
**vice-présidente générale de l'A.J.C.**

Pierre-Elliott Trudeau  
et "La Grève de l'Amiante" III

## *Les défauts de notre société*

*par François-Albert Angers*

C'est donc une société que Trudeau se proposait de décrire, afin de montrer dans quel climat social éclatait la grève de l'amiante. Et cette société, il a prétendu la caractériser à travers la pensée, dite "monolithique", de ses chefs. Cette pensée, telle qu'il l'a décrite, représentait bien selon lui l'univers mental dans lequel évoluait cette société, car ce seraient ces chefs eux-mêmes qui l'auraient créée et qu'il conviendra par suite de proclamer responsables de ses déficiences.

Mais au fait, que lui reproche-t-il à cette société ? Peut-être vaut-il mieux y venir tout de suite, de même ensuite qu'aux dénonciations des erreurs nationalistes, avant de dégager les autres vices généraux de l'exposé. Nous en comprendrons mieux ainsi la nature et les conséquences.

### **Tableau de nos déficiences**

En réalité, Trudeau n'a pas voulu, je pense, entreprendre le procès systématique de toutes nos déficiences ou faiblesses. Il ne s'agissait pour lui que de retenir ce qui paraissait le plus propre à éclairer le phénomène qui faisait l'objet du livre : encore une fois, la grève d'Asbestos. Aussi toutes ses critiques se résument-elles en une seule, que l'on trouve exprimée à l'épilogue (p. 394) : "le conservatisme social qui imprégnait nos idéologies..." "Pensée timorée et réactionnaire", lira-t-on aussi à la page 12, ... excessivement traditionaliste, qui nous a jetés dans l'anti-modernisme, dans un idéalisme impénitent, dans une

attitude de satisfaction résignée aux manifestations de l'autoritarisme (p. 19 et autres). Par là, nous nous sommes tenus trop éloignés de l'"esprit de recherche" (p. 24), de "la liberté de jugement que présuppose la démocratie" (p. 24).

Un reproche d'un autre ordre intervient lorsqu'à la page 19, l'auteur fustige aussi notre culte de l'"à peu près". De même encore que (page 12), ce qu'on pourrait appeler un excès de susceptibilité ou d'agressivité défensive : à cause des circonstances difficiles dans lesquelles nous avons été placés, nous nous serions "créés un système de sécurité" (sous forme de valeurs à défendre envers et contre tous); et ce système "en s'hypertrophiant (nous) fit attacher un prix parfois démesuré à tout ce qui (nous) distinguait d'autrui, et considérer avec hostilité tout changement (fût-ce un progrès) qui lui était proposé de l'extérieur".

Mais le tout est sans aucun doute bien ramené à sa donnée essentielle quand Trudeau écrit, à la page 11, que nous sommes "un peuple (...) amené par la force des choses à vivre sur un plan (et l'auteur pense ici à la vie industrielle, à laquelle il aurait pu ajouter la démocratie de style britannique) — alors que l'ensemble de ses disciplines intellectuelles et morales l'engageait à vivre sur un autre." Et s'il s'en était tenu à exploiter scientifiquement ce thème, sans parti pris, sans préjugés, sans la prétention hautaine de dresser un procès et de déboulonner le prestige d'une série d'hommes dont les erreurs ont surtout consisté (comme j'espère avoir l'occasion de le montrer plus tard) à ne pas partager les idéologies et le "monolithisme" de pensée particulier à l'auteur et à son groupe, — il aurait pu apporter sa pierre à la réelle compréhension de nos problèmes.

Comme je le disais, en effet, dans le précédent article, c'est là, en dépit de certains manques de nuance, l'aspect le plus valable de son exposé. A travers des mots inutilement chargés de sentimentalité indignée (comme "réactionnaire") ou d'expressions équivoques ou désinvoltes, qui apparaissent comme autant d'incantations magiques pour exorciser les démons du nationalisme, il y a malgré tout du vrai, et beaucoup de vrai dans une telle description. Mais du vrai présenté tout du long dans de fausses perspectives, non seulement historiques mais aussi bien idéologiques. Du vrai, en quelque sorte "mythisé", de sorte qu'à "l'astrologie" (p. 12) ou mythologie créée, selon Trudeau, par les penseurs nationalistes autour de notre survivance, les antinationalistes pourront maintenant grâce à lui opposer une démonologie mythique de nationalisme.

### **Des valeurs ou des nuisances ?**

Cependant, si l'on n'est pas franchement un adversaire des valeurs fondamentales chrétiennes (par définition imprégnées d'un certain conservatisme, de traditionalisme, de résistance au faux modernisme, d'une forte dose d'idéal et par suite de l'acceptation d'un certain idéalisme, du sens de l'autorité, de la tempérance même dans l'esprit de recherche et dans l'exercice de la liberté de jugement comme d'action), valeurs chrétiennes qui forment indiscutablement la base de la civilisation canadienne-française et la structure de sa pensée sociale, c'est — Trudeau me pardonnera de le lui dire sans détours — manquer sincèrement de sérieux que de les mettre en cause aussi lestement et de les mépriser aussi profondément qu'il le fait dans son fameux chapitre. Il n'y a guère eu jusqu'ici que les gens du "Jour", dont les sentiments anti-religieux se dissimulaient assez peu, pour parler sur ce ton. D'habitude,

devant le grand public ou dans des écrits qui restent, on ménage ses sarcasmes aux choses que l'on hait et que l'on veut détruire; on parle autrement, même sur le ton vert, des verrues de ceux qui représentent une grande idée et une grande tradition, si indigne que soit le témoignage qu'ils en portent.

Après tout, quiconque veut examiner objectivement la question (même s'il estime que toutes ces valeurs ont pu gêner considérablement nos aptitudes à tirer parti de notre situation en cette terre nord-américaine), ne saurait manquer de constater et d'admettre leur signification profonde dans l'évolution spirituelle et intellectuelle du monde contemporain. Certes une grande bataille d'idées est actuellement en cours à l'échelle universelle; et sur les plans des prévisions purement humaines, on peut aller jusqu'à entrevoir la perte de bien des batailles pour tous ceux-là qui essaient de garder allumée la flamme des valeurs traditionnelles. Mais c'est montrer bien de la mesquinerie, que de n'en considérer que les côtés ridicules. Et un groupe comme Cité Libre ne fait pas honneur au sens élevé qu'il prétend avoir de la spiritualité en se voulant si progressiste, si engagé dans un prétendu courant de l'histoire ainsi définie, qu'il ne sait plus rien trouver de bon ou de valable chez ceux que leur tempérament incite à entretenir les feux déjà anciens plutôt que d'en allumer de nouveaux.

D'ailleurs, ne faut-il pas signaler que c'est une singulière façon d'engager le dialogue, dont le groupe de Trudeau se donne comme particulièrement friand, que de commencer par traiter d'imbéciles tous ceux qui ne pensent pas comme soi, et de ne voir dans leurs positions et attitudes que matière à ricanement et à sarcasme? Après tout, si dans ces milieux on n'est vraiment prêt à dialoguer

qu'avec ceux qui ont les mêmes positions de fond que Cité Libre, et ne s'en distinguent que par des détails, pourquoi reprocher aux autres de ne pas montrer plus d'ouverture d'esprit devant les idées nouvelles ? Car il y a aussi bien une ouverture d'esprit nécessaire à l'égard des idées anciennes. Cela m'a d'ailleurs paru être un des plus graves défauts de Cité Libre que de s'ériger en juges des attitudes de divers individus de nos milieux sociaux, politiques et religieux en fonction de leurs idées, alors que le groupe ne se distingue le plus souvent de ceux-ci que par la différence des idées, non pas par celle des attitudes.

### **Les défauts de nos qualités**

En définitive, ce sont les défauts de certaines qualités que Trudeau stigmatisent. Car à moins d'être anarchiste, il faut bien admettre qu'une certaine dose de conservatisme, de prudence dans la pensée, de résistance à toutes les fantaisies du modernisme, de tendance à voir les choses par leurs principes et à se régler sur ceux-ci, de respect de l'ordre et de l'autorité, sont autant de précieuses vertus dans une aventure humaine qui prétend être autre chose qu'une simple dérive ou évolution sur les flots d'un destin aveugle, d'une aventure qui s'inscrit comme civilisatrice, c'est-à-dire comme une réalisation de l'esprit, créateur de principes, en lutte contre la matière, engendreuse de phénomènes plus ou moins monstrueux. N'est-ce pas d'ailleurs ces qualités, si archaïques ou inusitées qu'elles puissent apparaître dans certaines perspectives du monde contemporain, que ne manque jamais de louer l'observateur étranger dont l'esprit est suffisamment impartial et dégagé des mythes particuliers de notre époque ? C'est justement qu'il retrouve le contrepoids dont a besoin pour trouver son équilibre, la pensée contemporaine, telle qu'issue du ren-

versement engendré par les phénomènes historiques mentionnés au premier article (Renaissance, Réforme et Révolution politique ou industrielle).

D'ailleurs n'est-ce pas à ces qualités, avec leurs défauts, que nous devons d'avoir mieux réussi que la civilisation anglo-canadienne à nous préserver contre les invasions de l'américanisme ? Et n'est-ce pas à cause même de notre fidélité à les entretenir que les meilleurs esprits anglo-canadiens sont disposés à concéder au Canada français de l'heure actuelle, la vertu de constituer le meilleur rempart du Canada tout entier contre l'américanisation définitive, politique aussi bien que culturelle ? N'est-ce pas d'ailleurs dans les milieux spécifiquement affectés de l'esprit Cité Libre, que l'on soutient contre le nationalisme canadien-français la thèse de "l'intégration lucide" avec le Canada anglais, en vue de sauver l'ensemble du Canada contre l'emprise états-unienne; et cela en vertu même de la thèse que la collaboration du Canada français (étant donné ce qu'il est) se révèle indispensable au Canada anglais pour lui permettre de soutenir l'assaut de l'américanisme ?

### **L'antithèse de l'américanisme**

Effectivement, ce sont les positions ou les situations que Trudeau dénonce qui font de nous l'antithèse de l'américanisme, à l'exception peut-être du conservatisme social où une optique de gauche peut trouver facilement des points communs; encore que, dans ce domaine, notre inclination pour les formes rurales de civilisation a fortement tendu à engendrer nos réactions contre l'industrialisation et à nous camper, en Amérique anglo-saxonne, dans une attitude comparable à celle des Arabes du Moyen-Orient en face de l'occidentalisme. Par ailleurs, notre prudence de pensée s'est opposée à une audace effrénée, qui

risque de dépasser toute mesure et de supprimer tout respect, même pour les choses les plus sacrées et les plus intimes.

Notre "anarchisme" a tranché sur un modernisme sûr de lui et qui considère automatiquement comme ce qu'il y a de mieux tout ce qui est frais déballé d'hier. Notre idéalisme offre un rempart efficace à un matérialisme sans frein, qui tend à subordonner toutes les valeurs spirituelles au culte de l'argent : comme il interdit un pragmatisme qui subordonne tout idéal à la norme des résultats pratiques immédiats, et l'enseignement aux exigences techniques, avec les risques qui en résultent pour la culture. Notre sens de l'autorité et de la discipline apparaît comme le correctif nécessaire à une liberté de jugement sans contrainte, qui aboutit à saper les fondements même de l'ordre (comme en France), quand elle n'est pas compensée (comme aux Etats-Unis) par des aliénations moins dignes que celle de l'autoritarisme, telles la publicité massive, le régime des slogans ou la propagande orchestrée de la presse et des techniques de diffusion.

Naturellement, comme les défauts de l'attitude contraire à la nôtre sont aussi des défauts de certaines qualités, celui qui les possède ne sera pas sans produire également des effets favorables et susceptibles de séduire les esprits. De l'audace, de l'ambition matérielle et du pragmatisme américain sont sorties de très grandes réalisations techniques qui épatent le monde... et ont étendu sur nous leur domination très immédiate. Mais dans d'autres domaines, ceux de l'intelligence au sens de culture, de la moralité, de la santé sociale, certains signes ne sont-ils pas de nature à indiquer que tout n'y est pas, mais sous un autre jour que chez nous, parfait dans le meilleur des mondes ? Et dans la mesure où nous sommes atteints des

mêmes faiblesses et des mêmes maux, n'est-ce pas dans la proportion en quelque sorte exacte où nous nous sommes laissés déplacer de nos positions traditionnelles pour nous orienter vers les leurs ? Autrement dit, la sortie à fond de train contre l'un ou l'autre système n'est pas une preuve d'objectivité, de sorte que Trudeau ne montre pas en définitive une bien grande supériorité d'esprit sur ceux dont il prétend frapper les attitudes au coin de l'insignifiance et de l'étroitesse d'esprit. Dans le domaine de la pensée, un extrême est rarement bien supérieur à l'autre extrême.

### **Du vrai dans de l'équivoque !**

Dans une image ainsi replacée au foyer, je suis, pour ma part — et la plupart des nationalistes n'ont en somme jamais dit autre chose — bien disposé à rejoindre Trudeau pour trouver que nous avons souffert fortement des défauts de qualités qui, dans les circonstances où nous nous sommes trouvés placés, nous ont entraînés vers un état de passivité, dans la défensive comme dans l'action, plutôt que vers des initiatives dynamiques. Ainsi avons-nous été portés plus à résister aux influences étrangères (non sans de fortes pertes de terrain, comme toujours quand on se contente de tenir) qu'à produire des fruits originaux, en fonction de nos adaptations culturelles propres à l'évolution des faits; et là où nous avons bougé, ce fut surtout pour imiter les autres. Ici, cependant, il est assez déroutant de constater que là où il s'est fait des efforts de réalisations originales, Trudeau ne voit qu'une volonté de se "créer un système de sécurité", et que "manifestation d'hostilité" envers tout ce qui est étranger.

D'un point de vue scientifique, notre auteur devrait, çà me semble, faire ici un effort pour distinguer dans ces

affirmations qui courent des milieux bien connus, ce qui est propagande politique bon ententiste, c'est-à-dire écran de fumée tendu par les jeux de la politique britannisante pour nous attirer à l'assimilation par un discrédit jeté sur tout effort de vie culturelle originale au niveau canadien-français. Ses maîtres en sociologie dont il invoque l'autorité doivent tout de même lui avoir appris qu'un groupe culturel donné ne saurait jamais s'affirmer et s'épanouir en copiant tout simplement les réalisations d'un autre groupe et que, par ailleurs, quand deux groupes ethniques ou culturels vivent l'un à côté de l'autre, le groupe physiquement le plus puissant s'essaie inévitablement à imposer ses habitudes et sa culture à l'autre.

Au fond de la pensée de Trudeau, je crois en somme retrouver tout simplement ce fameux complexe d'infériorité dont nous souffrons, qui nous incite à n'accepter comme bien et beau que ce qui vient de l'étranger, et à ridiculiser à l'aide d'un jargon sarcastique bien caractérisé tout ce qui est pensé par les "nationaux", "patriotards", "mangeurs de balustre", "piliers de sacristie", etc., (nous sommes très riches en invention de vocabulaire, à ces fins), c'est-à-dire par tous ceux qui font un effort pour penser en fonction de ce qu'ils sont. Je ne dis pas bien sûr que tout ce qui sort de ces tentatives — tentées parfois par des esprits bien charpentés, tantôt par d'autres qui sont mieux intentionnés que doués — mérite de passer à la postérité. Mais le savant ou le penseur qui n'a jamais d'impair est tout simplement celui qui n'a jamais cherché ni pensé; et qui n'a réussi éventuellement à se faire passer pour savant ou penseur que parce qu'il a su habilement se parer des dépouilles des autres.

Dans certains domaines comme l'enseignement notamment, il est aussi assez exact que notre crainte de suc-

comber à des influences étrangères nous a induit à un trop grand immobilisme, à une trop grande peur d'aborder certaines réformes nécessaires. Mais il n'est même pas sûr que ceux-là avaient tellement tort de craindre le mouvement en face du type de pressions qu'on exerçait sur eux. Car depuis que nous remuons, il semble plutôt que nous nous sommes lancés inconsidérément, sous l'influence des nouvelles écoles, dans des imitations inconsidérées et hétéroclites, qui nous ont plutôt plongés dans la confusion et dont les effets néfastes commencent à se faire sentir sous le rapport de la qualité des produits de notre enseignement. Les fils de Trudeau ou de ses amis pourraient bien demain les juger encore plus sévèrement peut-être qu'ils ne se permettent de juger leurs aînés.

Dans ces milieux, on ne prise pas trop le fait que des étrangers de marque affirment, à certains moments, que c'est la province de Québec, en Amérique du Nord, qui a le système d'enseignement le plus riche de culture et d'humanité, et par conséquent le plus prometteur pour l'avenir. Il est facile d'ailleurs d'y aller de la boutade que ces gens-là nous encouragent tout simplement à persévérer dans un régime d'éducation qui nous maintient dans les hautes spéculations, pendant qu'ils s'emparent de nos ressources naturelles. Mais là encore, ne faudrait-il pas réfléchir au lieu de ricaner ? Ce qu'affirment ces gens n'est peut-être pas vrai intégralement, dans tous les sens que nous pourrions donner de l'intérieur à l'idée d'un bon régime d'enseignement. Nous sommes loin de la perfection et nos déficiences sont assez évidentes. Cela pourtant devrait nous inciter à nous demander si, leur expérience étant faite, ces gens-là ne nous avertissent pas que ce n'est pas en copiant leur méthodes jusqu'au point de changer la nature profonde de notre système d'enseignement, que nous arri-

verons vraiment à quelque chose de mieux.

Je suis bien d'accord, pour ma part, que notre cours classique n'a pas assez cultivé les mathématiques et les sciences, et n'a, par suite, pas suffisamment donné à nos jeunes la *culture complète* de l'homme ambivalent, qui sait être ferme dans ses principes et réaliste dans ses approches. Il a tendu à nous donner un certain type d'homme de principe (pas trop ferme) et de spéculation abstraite, mais quelque peu démunie de moyens devant les exigences de la vie quotidienne. Seulement s'agissait-il vraiment d'un problème de quantité comme on a eu tendance à le prétendre ? S'agissait-il vraiment de changer les programmes ? Ou n'aurait-il pas suffi, pour réellement améliorer la situation, de songer davantage à la qualité ? A-t-on été vraiment réaliste en voulant ici, comme ailleurs, faire fi de la tradition, parce que tradition, et régler le problème en fonction d'une autre boutade, à savoir qu'il ne peut plus, au XX<sup>e</sup> siècle, être question d'éduquer nos jeunes selon le système du XVII<sup>e</sup> siècle ? A mon sens, ceux qui réfléchissent en profondeur sur nos problèmes d'enseignement se posent bien d'autres questions !

Il est bien sûr encore que les tendances rurales de notre société ont constitué un formidable handicap à notre expansion économique. Encore faut-il avant d'ériger cette affirmation en reproche, se demander si notre histoire étant ce qu'elle est, il nous était réellement possible de faire autrement. Attribuer cette attitude à du conservatisme social, à "notre astrologie" nationaliste, n'est-ce pas couper l'affaire un peu court ? Trudeau aurait atteint à plus de vérité s'il s'était penché avec un peu plus de sympathie sur ce peuple qui a été obligé par les circonstances "de vivre sur un plan, alors que l'ensemble de ses disciplines intellectuelles et morales" (et le tableau eût

été plus juste aussi en disant : de sa situation historique et de son état social) "l'engageaient à vivre sur un autre." Toujours comme sociologue ou "political scientist", Trudeau doit bien savoir qu'avant d'atteindre un niveau d'expérience et de connaissance technique suffisant pour diriger un système économique moderne, un peuple que les circonstances avaient complètement découronné de son élite bourgeoise devait nécessairement passer par une évolution qui exige le temps, quel que soit le mode d'exploitation ou de propriété qu'on puisse envisager. C'est le propre de la mentalité à prioriste ou abstraite de chercher des boucs émissaires chez les dieux, les démons ou les hommes pour expliquer les phénomènes anormaux; l'esprit scientifique, devant l'inévitable que lui révèle les lois de sa science, évite généralement de tomber dans de telles équivoques.

### **Grand vent...! Petite pluie !**

Mais pourquoi tout cela ? A quoi aboutit cette impressionnante mise-en-scène, sous le signe de "la pensée périodique universelle de Duguit jusqu'à Poisud", de "la sociologie de Durkheim jusqu'à Gurtvitch", de "l'économie de Walras jusqu'à Keynes", de "la science politique de Bosanquet jusqu'à Laski", de "la psychologie de Freud jusqu'à Piaget", de "la pédagogie de Dewey jusqu'à Ferrière", qu'hier, Trudeau a lu alors que les nationalistes ignares n'y ont pas mis le nez (p. 19) ?

Elle se dégonfle finalement en quelque chose d'assez minuscule.

L'ensemble de l'exposé sous-entend bien des choses qu'il conviendra de dégager. L'auteur y développe assez explicitement (entre les lignes) qu'il n'y a qu'un sens à l'histoire et qu'une solution aux problèmes sociaux de l'ère moderne, ce qui n'est pas, je suppose, du "mono-

lithisme" ! Et que la pensée sociale et politique au Canada français est en marge de ce courant. Mais le tout aboutit, au dernier paragraphe de l'épilogue, à nous dire en termes pompeux d'abord qu'"une génération entière hésite au bord de l'engagement"; puis à préciser, haletant, que l'engagement c'est l'industrialisation et le syndicalisme !

Vraiment fallait-il écrire tant de pages et enguirlander tant de monde pour arriver à formuler cette proposition aussi évidente pour tous, à l'exception de quelques ruralisants impénitents ou de quelques patrons ou politiciens attardés ? Et surtout, Trudeau a-t-il vraiment voulu nous faire croire, et s'est-il fait croire lui-même que la grève d'Asbestos nous est arrivée aux termes d'une évolution où notre société refusait encore d'une façon générale l'industrialisation et le syndicalisme ? Que la grève, par suite, aurait constitué l'éclair et le coup de tonnerre qui ont exorcisé nos démons maléfiques, épuré l'atmosphère et ouvert nos yeux à ces évidences ? Telle est bien l'atmosphère de tout le livre, et tel est bien sa conclusion. Mais c'est invraisemblable à n'en croire ni ses yeux ni ses oreilles ! Car si nous voulons exprimer en ces termes les questions qu'Asbestos a pu soulever à l'attention de notre société, le plus qu'on puisse dire est ceci : plusieurs ont été amené à revenir sur une question qu'ils s'étaient posée antérieurement quant à *la sorte* d'industrialisation et à *la sorte* de syndicalisme qu'il nous importe d'appuyer, si nous voulons arriver à réaliser une Cité libre, prospère et pacifique.

Et si le chapitre vengeur de Trudeau a dû être écrit, apparemment pour narguer une élite que le groupe de Cité Libre ne trouve pas assez sympathique aux causes syndicales, peut-être y aurait-il lieu pour tout le groupe

de s'examiner et de se demander s'il ne tombe pas dans une erreur de perspective. A savoir, si l'apparente réserve de toute une société, en ces dernières années, à l'égard du syndicalisme, porte bien sur le principe même du syndicalisme, ou n'aurait pas trait plutôt à la sorte de syndicalisme que plusieurs membres de Cité Libre ou plusieurs de leurs amis ont essayé de réaliser. Même si les mis en cause ont toutes les raisons théoriques du monde de croire qu'ils entretiennent des vues absolument justes à ce sujet, le réalisme dont il est si souvent question dans le livre de Trudeau leur commanderait encore de savoir d'abord s'intégrer non seulement aux dimensions physiques et extrinsèques de leur action (telles la Révolution industrielle et ses conséquences sociologiques directes), mais aussi bien aux dimensions idéologico-sociales ou intrinsèques de leur milieu.

**François-Albert Angers**

# Faut-il quitter la Confédération ?

## Le nationalisme sur l'échiquier mondial

*par Alexandre Séguin*

De plus en plus le XX<sup>e</sup> siècle s'affirme comme étant le siècle de la libération des peuples.

Si on considère le patriotisme comme une vertu naturelle, nous pouvons regretter pour qu'elle s'épanouisse, qu'il eût fallu attendre ce siècle dans le cas de nombreux peuples.

Aujourd'hui l'Asie est une mosaïque de nations indépendantes. L'Afrique à son tour prend conscience des réalités. Quelles furent les origines de l'éveil de ces peuples à l'idée d'indépendance ? Il semble bien qu'elles eurent des causes diverses, mais bien souvent l'idée maîtresse prit naissance en dehors de la nation bien qu'il existât au sein des populations le sens inné du caractère national.

Notre époque est fertile en exemples. L'affaire du Sandjack d'Alexandrette en 1936 dresse la Turquie contre la France. C'est une question de rivalités d'influences qui déjà se dessine au Moyen-Orient. On y voit une sourde action de l'Angleterre contre l'influence française au levant. Pourtant, la France n'a que très peu d'intérêts à Alexandrette — c'est surtout sa culture que l'on cherche à atteindre. La Palestine et la Transjordanie ne sont-elles pas dirigées par un fanatique francophobe. Il mourra oublié au lendemain de la deuxième guerre mondiale. L'affaire d'Alexandrette passa presque inaperçue et fut sans grande importance au point de vue du nationalisme parce que basée sur des intérêts dépourvus de grandeur elle ne pouvait attirer l'attention, mais elle n'en demeure pas moins le point de départ d'un enchaînement de faits qui donnera naissance à un nationalisme sain. Un nouveau déterminisme du nationalisme prend corps et trouve son champ d'éclosion

en 1940 en Indochine lors de l'occupation japonaise. Si le Japon perd la guerre, par contre il remporte une victoire idéologique en faisant découvrir aux Indochinois une conscience nationale. On peut y voir une première manifestation naturelle d'un nationalisme aux racines profondes. Que les communistes se soient accaparés par la suite de cette prise de conscience nationale dans le but de servir leur démagogie nous ne pouvons que le regretter. Il en est de même pour les pays arabes dont le véritable nationalisme s'est effacé... et a fait place à un fanatisme religieux doublé d'anti-européanisme. Cependant, nous pouvons dire dans l'ensemble que les pays ayant accédé à l'indépendance trouvent au sein d'un nationalisme pur et fécond la source naturelle de leur complet épanouissement — car le nationalisme s'il porte en soi l'amour de la patrie, il a également le sens du respect d'autrui, c'est-à-dire le respect des autres communautés humaines.

### **Prise de conscience des Canadiens français**

Nous, Canadiens français, pouvons-nous rester indifférents devant tant de nobles aspirations ? Si nous ne prenons conscience des réalités environnantes, on peut se demander quel sera l'avenir de nos enfants dans le matérialisme outrancier d'un Canada anglophone et américanisé, ou demeurant dans une société hybride qui inévitablement s'acheminera vers un appauvrissement de l'esprit, signe avant-coureur de la décadence. Devons-nous écouter les bateleurs qui nous prêchent l'unité nationale, alors que nous savons que l'unité nationale signifie l'assimilation et la disparition de notre race à brève échéance.

Aucun peuple issu d'une grande civilisation n'a été autant bafoué, dépouillé, volé, humilié comme l'a été et l'est

encore le peuple canadien-français. Si la Confédération de 1867 semblait apporter une solution acceptable aux Canadiens français, elle se révéla très tôt une lamentable faillite puisque dès 1871 la constitution était violée par le groupe anglophone. Peu à peu, les provinces à majorité anglaise interdisent la langue française sur leur territoire. Se gardant bien d'intervenir, le pouvoir central devient dès lors un instrument d'oppression entre les mains des anglophones. Le but inavoué est de nous resserrer dans notre province, puis de nous y écraser, notamment par un système économique dirigé par le groupe anglophone. D'après la déclaration de M. G. Churchill, ministre dans le cabinet Diefenbaker, nous avons de sérieuses raisons de nous inquiéter. Monsieur Churchill ne disait-il pas en effet, qu'il est désormais possible de gouverner le Canada sans les Canadiens français. Serait-ce l'heure de notre trépas ? Les 5 millions de Canadiens français vont-ils se laisser enterrer ? Il suffit maintenant d'un vote du pouvoir central pour abolir purement et simplement la langue française au Canada (acte de l'Amérique Britannique du Nord, article 133). C'est donc l'élément anglais qui nous rejette.

Que faire désormais devant un tel état de chose ? La situation est claire — nous devons choisir — ou bien rester dans le pacte confédératif et disparaître — ou nous retirer de ce pacte et former un Etat indépendant et souverain dans lequel notre peuple pourra librement s'épanouir. C'est le grand dilemme devant lequel nous sommes placés.

Nous devons sortir le plus tôt possible de ce pacte confédératif qui est devenu en quelque sorte le "cercueil" de notre peuple. Nous devons suivre la voie que nous a tracée le chanoine Groulx. Les Canadiens français doivent se convaincre de l'indépendance politique et par conséquent leur appui doit être acquis aux hommes qui travaillent à

leur libération. Le sens national doit se muer en un nationalisme constructeur. Encore inconscients de notre puissance, nous jouons les pusillanimes, nous nous épuisons dans de sempiternelles et stériles discussions. Seul, un nationalisme constructeur nous rendra puissant.

Ce nouvel Etat déjà en gestation arrive en temps opportun pour assurer la relève d'une Europe déclinante, pour maintenir l'équilibre des valeurs dans une Amérique en proie à l'incertitude, à la dégradation morale, facteurs indiscutables de décadence. Le nouvel Etat aura pour mission de créer un nouvel humanisme dont pourra profiter la majorité des communautés humaines de culture occidentale.

Le déclin de l'Europe donne naissance en Occident à une période transitoire entre deux étapes diamétralement opposées — soit l'écroulement définitif de l'Occident au profit de l'Orient — soit le réveil de l'Occident enrichi cete fois d'une nouvelle philosophie humaniste à laquelle les peuples de la terre pourront librement s'abreuver.

Il y a quelques années, l'écrivain français Daniel Rops disait à la salle du Plateau à Montréal : Si il y a des chrétiens dans le monde, il n'y a jamais eu de civilisation chrétienne. Dès lors, nous comprenons la grande mission des Canadiens français — héritiers naturels et directe d'une grande civilisation, ils sont prédestinés à un rôle grandissant qui les conduira vers les plus hauts sommets. Cette nation chrétienne ne peut s'épanouir que sur les rives du Saint-Laurent.

### **Le déclin de l'Europe**

La deuxième guerre mondiale a porté un rude coup à l'Europe; elle perdit des dizaines de millions de ses fils dans une guerre fratricide. Aujourd'hui, une puissance plus

asiatique qu'européenne occupe la moitié de son territoire et 110 millions d'Européens ont été réduits en esclavage à la suite de l'infâme décision de Yalta. Des dizaines de milliers de blancs sont déportés dans les camps d'esclaves de l'Asie — soulignons le cas récent des Hongrois et celui déjà plus lointain des populations des Etats Baltes. La Lithanie, l'Estonie, la Lettonie ont perdu leur indépendance et gémissent sous la férule du colonialisme de l'U.R.S.S.

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la France aurait pu apporter un nouvel espoir à l'angoisse du monde grâce à sa brillante culture, et surtout grâce à sa prestigieuse forme de pensée qui tend à l'université naturelle. La pensée française acceptant la pluralité par essence aide l'homme dans son élévation spirituelle, le préparant ainsi à sa merueilleuse destinée. La France est entrée dans une période tragique, sinon peut-être la plus tragique de son histoire — rien n'indique quand et comment elle en sortira. Selon toute probabilité, la France continuera de s'affaiblir. Il semble qu'elle suive la courbe d'un destin mystérieux. Se refusant à toute doctrine matérialiste qui sacrifie l'humain, la France se trouve affaiblie en raison de sa forme de pensée qui est incompatible avec cette nouvelle philosophie.

Si nous analysons les cultures anglaise (anglo-saxonne) et française, nous voyons qu'elles divergent dans des sens nettement opposés. La culture anglaise, riche en traditions, façonnée au long des siècles par les dons de l'art, reste cependant typiquement britannique et ne peut prétendre à l'université naturelle parce qu'elle est dépourvue de forme de pensée. Ainsi privée d'un concept foncièrement humain, la culture anglaise refuse la pluralité et reste typiquement britannique; mieux encore, ignorant la pensée,

terrible lacune de sa culture, l'Anglais se dresse instinctivement contre tout ce qu'il croit pouvoir porter atteinte à un traditionnalisme étroit. Par sa mentalité, l'Anglais ignore la logique, parfois il feint de l'ignorer ou la considère comme une faiblesse.

Ce qui fait la grande richesse de la culture française ce sont d'abord ses traditions s'alliant à son art dans sa forme première, et sa force de pensée dans la forme seconde. La culture française possède un caractère "bi-conceptionnel" dont les formes n'entrent pas en dualité mais au contraire se rejoignent dans une synthèse harmonieuse. C'est ce caractère particulier que ne possède pas la culture anglaise, laquelle en raison de son absolutisme est hostile à la pluralité et en conséquence elle a donné naissance à la passion de la domination. Dès lors, il est facile de comprendre le penchant naturel du monde anglo-saxon pour fomentier des conflits, des intrigues, chaque fois qu'il se trouve en face de la présence française ou encore chaque fois qu'un concept si noble soit-il vient faire obstacle à la mentalité anglaise. Que les gouvernements anglais et français aient conclu "L'ENTENTE CORDIALE", il ne reste pas moins vrai qu'une lutte sourde anti-française s'est toujours poursuivie, qu'elle se poursuivra vraisemblablement toujours et qu'en fait cette "ENTENTE CORDIALE" ne fut qu'un attrape-nigaud tout juste bon à rassurer les esprits faibles. Cette lutte se poursuivra tant que le monde anglo-saxon se refusera de reconnaître la logique.

Si nous portons cette lutte à l'échelle contemporaine, nous assistons à un curieux schéma de faits.

### **Le jeu anglo-saxon contre le monde français**

1866 — les Etats-Unis menacent de déclarer la guerre

à la France au sujet de l'affaire du Mexique (chose curieuse, la première application de la doctrine de Monroe se fait précisément contre la France à qui l'on doit l'existence même des Etats-Unis).

1867 — Confédération canadienne. Le Haut Canada étant en faillite propose de s'unir avec le Bas-Canada (Canada français). Les Canadiens anglais gardent l'arrière-pensée d'une action sourde contre les Canadiens français.

1870-1900 — encouragement à une émigration massive des Canadiens français vers les Etats-Unis où ils seront absorbés.

1885 — exécution du patriote Louis Riel sur l'ordre du Conseil Privé de Londres.

1898 — l'Angleterre menace de déclarer la guerre à la France au sujet de Fachoda. Conduite honteuse de l'Angleterre.

1903 — guerre infâme du Transvaal. Les Canadiens français se font tuer tandis que les riches anglais s'accaparent des mines de diamants.

1904 — Entente Cordiale. Mystification contre le monde français (genre Confédération canadienne).

1919 — les 14 points du président Wilson tendent à affaiblir la France en Europe. — refus des Etats-Unis de ratifier l'Acte de Paix de Versailles. L'Angleterre ménage l'Allemagne.

1927 — réduction du patrimoine canadien français. Le Conseil Privé de Londres force la province de Québec à livrer le Labrador à une puissance étrangère. (Terre-Neuve étant à l'époque en dehors de la Confédération canadienne).

1936 — Sandjack d'Alexandrette.

1939 — l'Angleterre déclare la guerre à l'Allemagne le 2 septembre à midi — cependant l'Angleterre n'a pas de soldats sur le continent européen. Le même jour à 17

heures (5 p.m. heure canadienne de l'est), la France déclare la guerre à l'Allemagne — 7 millions de Français sont sous les armes. L'armée anglaise ne comptera en 1940 que 65,000 soldats. Deux millions de Français seront faits prisonniers, — 1,500,000 Français trouveront la mort de différentes façons notamment par les bombardements et la faim — des centaines de milliers de nouveau-nés mourront faute de nourriture.

1940 — Mers-El-Kébir; massacre de 1,200 marins français désarmés par les marins de la flotte anglaise.

1942 — Conférence de Casablanca. Visite de Roosevelt au Sultan du Maroc — action possible envisagée contre la France à la suite de cette entrevue.

1942 — massacre prémédité des Canadiens français à Dieppe.

1944 — YALTA — livraison par Roosevelt et Churchill de cent dix millions d'Européens (dont beaucoup de catholiques) et de sept pays différents de culture occidentale à l'U.R.S.S. Un certain nombre de ces Européens seront déportés comme esclaves en Asie. La seule nation européenne que ce problème européen pouvait intéresser au plus haut point, c'est-à-dire la France (Assemblée du Comité d'Alger) n'a pas même été invitée à dire son opinion, le complot ayant été tramé dans l'ombre.

1945 — action anti-française de la part de l'Angleterre en Syrie. Les soldats du Général de Gaulle sont forcés de quitter la Syrie sous les menaces combinées anglo-syriennes.

1954-1956 — les Etats-Unis soutiennent les nations arabes contre la France, d'autre part ils font main basse sur les ressources du Vietnam Sud.

1956 — la marine française arraisonne un navire égyptien navigant dans les eaux françaises et transportant des

armes de fabrication nord-américaine et destinées aux rebelles d'Algérie.

### Faits économiques récents

1947-1948 — la Belgique cède son minerai d'uranium aux Etats-Unis. Les Etats-Unis s'engagent à fournir des renseignements concernant l'atome. Les Américains ne respecteront pas l'accord et pour comble le congrès américain vote une loi interdisant de divulguer les renseignements sur l'atome.

1948 — conférence économique de La Havane relative aux barrières douanières. Les Etats-Unis votent contre le projet français qui tend à supprimer progressivement les barrières douanières entre les nations occidentales. Pourtant les Etats-Unis sont membres de l'OTAN organisme qui prévoit une association militaire et économique.

1954 — pillage du minerai de fer canadien français par les Etats-Unis, hélas ! avec l'assentiment des Canadiens français eux-mêmes. A dates différentes même chose pour l'amiante et le minerai de cuivre de la Gaspésie.

1957 — nouvelle volte-face des Etats-Unis à la suite de la discorde survenue dans l'affaire de Suez. La politique économique étant à nouveau à l'ordre du jour, les Etats-Unis proposent la formation d'un comité de trois membres qui sera chargé des relations économiques entre les nations du Pacte de l'OTAN. Ce comité de trois membres (dont un Canadien, Lester B. Pearson) nommés hypocritement comité des "Trois SAGES" aux Etats-Unis est relégué dans l'oubli immédiatement après la crise de Suez.

1957 — les magnats américains du pétrole encourageraient les tribus sauvages du désert à attaquer les Français du Sahara où l'on vient de découvrir du pétrole.

### **Future action probable de l'Angleterre dans le marché commun européen**

L'Angleterre s'est toujours tenue à l'écart de l'Europe continentale. Ayant pesé les avantages qu'elle pourrait tirer de son alliance au marché européen, l'Angleterre ne tardera pas à passer à l'action dans le but de s'accaparer purement de l'affaire. Mais écoutons plutôt ce que disait Sir Beverly Baxter, député conservateur aux Communes de Londres, le 24 septembre 1957 à Montréal : — Nous pénétrerons l'Europe avant qu'elle n'ait eu le temps de nous pénétrer. Quelle puissance oserait s'attaquer à la puissance industrielle conjuguée de l'Allemagne et de la Grande Bretagne.

Ces paroles devraient faire réfléchir les Français. Remarquons que dans ces paroles, il n'est pas question de la France. Autrement dit, c'est encore la lutte du monde anglo-saxon qui va se poursuivre. Il ne fait aucun doute que l'Angleterre arrivée bonne dernière en Europe voudra se saisir des leviers de commande de l'affaire, qu'elle tentera de s'infiltrer partout et d'évincer la France. Le Gévaudan britannique va pénétrer dans la bergerie européenne. Les moutons français seront dévorés les premiers. Ce sera sans doute le coup de grâce à la France. Comment prendre au sérieux la décision anglaise, l'Angleterre n'ayant même pas voulu du système métrique.

Nous pourrions dire qu'au cours des siècles, les différentes attitudes du monde anglo-saxon aient été motivées par des questions économiques. Nous devons rejeter cette hypothèse. La réponse la plus éloquente se trouve au Canada. Aucune restriction économique n'entrave les Canadiens anglais au Canada. Ils sont libres d'exploiter des entreprises, en un mot ils ont liberté pleine et entière au Canada français; or, ils ne représentent que 12% de la

population concentrée d'ailleurs dans la région de Montréal. Pourtant, ils se dérobent aux règlements municipaux, ils refusent dans bien des cas d'employer les Canadiens français ou lorsqu'ils le font ils exigent que ceux-ci parlent leur langue — ils retardent les constructions d'écoles catholiques dans les secteurs protestants — en résumé, nous ne sommes pas les maîtres dans notre province. On pourrait encore citer le cas de Toronto dont les postes de radio diffusent des émissions en plusieurs langues — bien entendu la langue française y est bannie. Que dire de Maillardville sur la côte du pacifique où il faut se battre pour que les nôtres puissent avoir une école où l'on enseigne le français. La vérité, c'est que le monde anglo-saxon nous rejette — il se refuse à l'idée de notre existence, à notre civilisation latine sur cette partie d'Amérique, sur cette terre qui est nôtre. Par sa nature et sa mentalité l'Anglais manque à la franchise, il redoute la clarté et lorsque sous la poussée de certains événements, il se voit dans l'obligation de rédiger un acte de réelle importance, il prend généralement soin d'inclure une clause vague (que permet la pauvreté de la grammaire anglaise) laquelle peut créer dans l'avenir une situation confuse dont il pourra tirer partie. L'Anglais développe des théories se rapprochant curieusement de celles de Nietzsche; il se croit seigneur et maître dans notre univers composite. Son for intérieur lui commande d'agir afin de rechercher son profit, de s'assimiler à aucun peuple mais d'assimiler tous les autres. L'obstacle qui s'oppose à cette philosophie c'est le monde français, c'est la pensée française, c'est la logique. On aurait tort de n'y voir une gigantesque conjuration. Les Belges, les Français et les Canadiens français, même si ces derniers évoluent dans le contexte américain, sont liés dans la même balancelle — leur avenir dépend uniquement d'une nouvelle prise de

conscience de leurs chefs, d'un élan national.

Suivant la logique, le monde anglo-saxon s'écroulera avant la fin du siècle, comme d'ailleurs l'impérium communiste. En ce qui concerne les Canadiens français, l'impératif le plus pressant est de nous retirer de la Confédération dont nous ne sommes plus puisque désormais les Canadiens anglais dirigeront le Canada sans la province de Québec. Nous avons suffisamment de richesses à exploiter pour nous tailler une place enviable en Amérique. Notre devoir de chrétien est de créer une nation chrétienne, de substituer le chaos du matérialisme, fléau de déchéance, par une économie saine, humaine et harmonieuse parce que honorer l'homme c'est honorer Dieu. Notre mission de Français d'Amérique ne diffère pas de celle de la fille aînée de l'Eglise. Si nos chefs politiques ont erré depuis la grande séparation, ils sont bien excusables parce que dépourvus de doctrine il leur manquait peut-être le feu sacré d'un grand idéal. Bien moins excusables sont les chefs politiques de nos frères d'Europe qui eux ont perdu tout idéal.

### **L'affaiblissement de la France**

L'explication de l'affaiblissement de la France est simple. Chaque fois que la France s'écarte de sa politique traditionnelle et nationale tracée au cours des siècles par Saint Louis, Richelieu, Colbert elle en subit le contre-coup comme par une suite logique de la loi des équivalences. Séduit par des doctrines étrangères internationalistes le peuple français (comme d'ailleurs certains milieux intellectuels) a perdu sa foi nationale. Les partis politiques, qui ne sont que des factions belliqueuses la plupart soudroyées par l'étranger entretiennent la division dans le pays en soutenant des intérêts mesquins régionaux — c'est ainsi que l'on peut

voir se dresser les marchands de vins du Sud contre les producteurs de lait de l'Ouest. Cette démagogie affaiblit la France qui est devenue la risée du monde entier. La France n'a plus de politique nationale. Sur le plan internationale, ironie du sort, elle n'est que le pâle satellite du monde anglo-saxon. N'a-t-on pas vu, il y a quelque temps, un parti politique internationaliste donner l'ordre à sa section française de promulguer l'indépendance de la province d'Algérie, et ce, au cours d'un congrès. Comment peut-on concevoir que les Français se laissent diriger par cette mafia internationale. Menacée par le communisme, éternellement pressurée par l'anglo-saxon, envahie jusque dans ses murs par l'Islam, trahie par l'intérieur la France paiera cher de s'être laissée séduire par les Dieux étrangers — elle ne pourra guère sortir de ce cercle que par une révolution sanglante comme prix de son rachat et pourtant jamais le monde actuel n'a tant besoin de sa lumière.

### **Conclusion et mission des Canadiens français**

En tant que Français d'Amérique, nous sommes bafoués, dépouillés de nos richesses. Jamais l'Anglais n'acceptera notre présence sur le continent nord américain — peu soucieux des textes de l'Acte Confédératif, il nous poursuivra dans tous les domaines. Entre l'exécution au 16<sup>e</sup> siècle de Marie de France, Reine d'Ecosse (Marie Stuart), décapitée sur l'ordre d'Elisabeth d'Angleterre, et l'exécution de Louis Riel en 1885, pendu sur l'ordre du Conseil Privé de Londres, il y a corrélation et entente tacite des anglo-saxons dans leur lutte contre le monde français. C'est le même fil conducteur qui au cours des siècles anime la détermination que l'on sait — nous détruire.

Les Canadiens français doivent selon l'expression du

chanoine Lionel Groulx : se réaliser eux-mêmes. Il nous est plus possible de rester dans la Confédération, c'est une aberration stupéfiante — autant concilier l'eau et le feu. Si nous y restons, nous serons magnifiquement détruits, foi religieuses et canadiens français périront dans le même naufrage. Les hommes politiques canadiens-français, usés et vieillis doivent comprendre qui leur faut céder la place aux éléments jeunes, actifs, et patriotiques. Le salut de la patrie l'exige. C'est dans les hommes de la nouvelle génération que les Canadiens français doivent faire confiance, en ces hommes qui travaillent à leur libération. L'Indépendance politique sera la première étape. La mission des Canadiens français est d'établir dans le contexte américain, un Etat chrétien, bien équilibré, une économie originale compatible avec la dignité de l'homme. C'est à ce nouvel humanisme que les populations d'Amérique viendront s'abreuver.

La stupide philosophie du matérialisme s'effondrera avant la fin du siècle. Elle porte en elle-même les germes de son auto-destruction. Les peuples de notre hémisphère, désorientés et désabusés se tourneront vers notre nation — puissance rayonnante d'équilibre et de spiritualité. Parmi ces peuples, les anglo-saxons viendront à nous, et, en dépit de l'histoire, notre charité chrétienne ne nous commande-t-elle pas de leur pardonner.

**Alexandre Séguin**

# Le Manitoba à l'heure de la justice ?

Une Commission royale fait enquête sur l'éducation au Manitoba. Les catholiques et les Canadiens français fondent de grands espoirs sur le travail des commissaires. Pour résumer la situation nous avons pensé publier le magnifique mémoire par la Conférence catholique du Manitoba. Nos lecteurs pourront ainsi connaître l'historique du problème, son ampleur et les solutions qu'on pourrait y apporter.

## Introduction

(Ce mémoire a été soumis à la Commission Royale d'enquête sur l'Education au Manitoba, à Winnipeg, le 1er octobre 1957.)

La Conférence Catholique du Manitoba est le porte-parole de l'Achevêque de Winnipeg et de l'Archevêque de St-Boniface, de l'Archevêque-Métropolitain de Winnipeg pour les Ukrainiens, du Vicaire Apostolique du Keewatin dont le siège épiscopal se trouve à Le Pas, du Vicaire Apostolique de la Baie d'Hudson dont le siège épiscopal se trouve à Churchill, et aussi des 238,000 catholiques du Manitoba dont les archevêques et évêques ci-haut mentionnés sont les chefs spirituels.

Ce groupe de citoyens comprend les descendants des explorateurs, des colons de première heure en cette partie du Canada, ainsi que d'autres venus par la suite d'autres parties du pays, des Iles-Britanniques et des vieux pays au-delà des mers, pour avoir part aux libertés canadiennes, pour être libérés de la faim et libres dans la pratique de leur religion.

Le travail de la commission royale d'éducation nous intéresse au plus haut point, en tant que Manitobains, anciens et nouveaux, parce que, selon les termes d'une déclaration récente : "Il n'est pas de responsabilité plus grave que celle de la formation de nos enfants, de notre jeunesse. Et sous un régime démocratique comme le nôtre, chaque

citoyen doit partager cette responsabilité". Quoique l'intérêt de notre population porte sur tous les aspects de l'éducation, ce mémoire s'occupe cependant d'éducation d'un point de vue particulier.

Nous nous réjouissons de ce que l'amplitude des attributions de votre commission soit proportionnée à la profondeur et à l'étendue du sujet à étudier. En conséquence il nous est possible de croire qu'une ère nouvelle point à l'horizon de l'histoire de l'éducation au Manitoba. Ce qui est bon dans notre système d'écoles sera affermi, ce qui est moins bon sera changé d'autorité selon les besoins de nos temps modernes.

Cette possibilité nous porte à espérer que le temps est peut-être venu de résoudre de façon harmonieuse et pratique un problème sérieux et continu, celui de fournir une éducation qui réponde aux besoins des enfants des citoyens catholiques de cette province. L'étendue de ce problème peut être appréciée par le fait que presque toutes les conditions du mandat de la commission se trouvent impliquées directement ou indirectement dans la solution que nous espérons.

Nous nous empressons de signaler que notre intention n'est pas de remettre sur le tapis ce qu'on a appelé "la question des écoles au Manitoba". Un certain retour sur le passé sera peut-être nécessaire pour montrer la continuité de l'intérêt qu'ont pris les catholiques en ce qui concerne l'éducation, pour faire ressortir la tradition canadienne dans l'histoire du Manitoba ou surtout pour enlever tout soupçon d'illégalité de telle ou telle solution, mais nous nous en tiendrons seulement à un problème actuel et nous fonderons nos espoirs sur la sympathie qu'une bonne majorité de nos concitoyens éprouve envers notre point-de-vue.

Nous sommes convaincus du besoin et de l'utilité d'é-

lever la voix en ce moment, à cause de la gravité du problème, mais nous sommes pressés de le faire aussi parce que la compréhension et le respect mutuels ont augmenté depuis quelques années, et que, si la situation scolaire s'améliorait, la coopération fructueuse et harmonieuse grandirait à son tour. Les leçons de deux grandes guerres et les pressions créées dans le monde par un régime athée font sentir davantage le besoin d'une plus grande coopération entre ceux qui croient à la puissance du spirituel. Ici au Manitoba, une heureuse collaboration s'est développée entre le gouvernement et les corps religieux, sur le plan du bien-être social et du civisme, spécialement par l'érection et l'entretien d'institutions ou d'agences pour le soin des malades, des vieillards, des délinquants et autres malheureux. Dans les écoles, on a prescrit que les exercices religieux — qu'on ne doit pas confondre avec les périodes d'enseignement religieux proprement dit — seraient désormais la règle et non l'exception. Dans la cité universitaire, on a accordé une chaleureuse bienvenue aux institutions de diverses croyances religieuses.

Même là où la discorde a éclaté à l'occasion, il est encore possible de parler comme l'a fait Léon XIII lors des événements mémorables de 1897 : "Nous n'avons aucune raison de douter qu'elles (les décisions) n'aient été inspirées par l'amour de l'équité et par une intention louable". Ce fonds de bienveillance nous encourage à poser notre problème comme nous l'envisageons.

La première partie de ces remarques portera sur les caractéristiques des règlements concernant la religion dans les écoles publiques de la province; et ensuite, sur les caractéristiques de l'éducation requise pour des enfants catholiques; dans la seconde partie, on suggérera quelques solutions possibles. Les conséquences peuvent être décisives

pour les 48,000 enfants catholiques dont l'éducation est considérée comme la responsabilité des citoyens du Manitoba.

## **PREMIÈRE PARTIE**

# **LA LOI SCOLAIRE ET LES PRINCIPES CATHOLIQUES**

## **A) La loi scolaire publique**

Il est question de religion dans quelque 17 sections de la loi des écoles publiques, de la loi du Département de l'éducation et de la loi de la fréquentation scolaire au Manitoba. Quelques-unes de ces sections autorisent la visite des écoles par un membre du clergé, permettent aux élèves de s'absenter de l'école à certains jours en conformité des prescriptions de leur religion, et garantissent certains droits religieux dans les grandes unités, etc. Les sections majeures, cependant, sont celles qui traitent de l'enseignement religieux et des exercices religieux nommément les sections 241 à 252.

La politique esquissée en ces articles peut se résumer sous trois chefs d'idées :

- 1) L'enseignement et l'esprit religieux exclus de la majeure partie de la journée scolaire;
- 2) Instruction religieuse selon la loi et en pratique;
- 3) Confessionnalité et embauchage de l'instituteur.

Quelques mots sur chacun de ces points suffiront pour faire ressortir la mentalité qui se reflète dans la loi scolaire en ce qui regarde la religion.

### **1. Esprit religieux écarté**

Il n'est pas nécessaire de revoir l'histoire de l'éducation

au Manitoba pour s'apercevoir que la note dominante de la loi actuelle est celle d'un système laïcisé. Deux sections énoncent cette prise de position en termes concrets : "Il n'y aura pas de ségrégation d'élèves selon leurs dénominations religieuses pendant l'enseignement des matières profanes", et : "Les écoles publiques seront entièrement non-confessionnelles et aucun exercice religieux ne sera permis à l'exception de ce qui est prévu aux sections 251 et 252".

Un bouleversement qui visait à remplacer un double système catholique et protestant devait évidemment éliminer tout élément confessionnel du soi-disant travail scolaire profane. Ce que cette attitude peut signifier en pratique est bien illustré par le fait que les règlements concernant les exercices religieux — à ne pas confondre avec les règlements concernant l'enseignement religieux — sont faits non pour s'immiscer dans le temps réservé à l'enseignement religieux mais dans la partie profane de l'enseignement.

Dans la préface de "Religious Exercise in Public Schools", on lit par exemple : "L'étendue du choix des lectures, prières et hymnes est assez vaste pour permettre aux maîtres de donner une juste reconnaissance au fait que l'école est le lieu de rencontre de jeunes gens de croyance diverses et pour éviter des sélections qui pourraient entraîner la division dans la communauté scolaire". Si cette ligne de conduite doit servir de guide au maître qui préside les exercices religieux, on imagine facilement le ton non-catholique, non-anglican, non-protestant, non-juif et par conséquent non-religieux qui doit caractériser l'enseignement des matières profanes.

Le laïcisme ou au moins une attitude antipathique aux croyances particulières est certainement, d'après cette loi, l'idéal qui domine dans un tel système scolaire.

## 2. Instruction religieuse

Toutefois un post-scriptum, ajouté à l'horaire quotidien des écoles publiques manitobaines rend possible l'enseignement religieux durant la dernière demi-heure de la journée scolaire. Théoriquement, l'enseignement religieux doit être donné aux enfants catholiques ou non-catholiques sur demande d'un nombre défini de parents, ou encore sur motion de la commission scolaire. Cette reconnaissance de l'enseignement confessionnel comme faisant partie de la journée scolaire est digne d'être notée. Par là-même il est admis que le système d'éducation de l'Etat doit reconnaître le facteur religieux en toute éducation, et qu'en se chargeant de l'instruction l'Etat doit respecter l'héritage religieux de chaque enfant. La neutralité règne dans nos écoles manitobaines pendant 5 heures des 5 heures et demie de classe, mais elle n'exclut pas complètement la ségrégation officielle des enfants pour l'instruction religieuse.

Cependant, sur le plan pratique, l'esprit neutre a prévalu : l'enseignement profane déborde sur la période d'enseignement confessionnel : 1) à cause des difficultés nombreuses d'administration qui empêchent de remplir effectivement la volonté des parents en matière religieuse; 2) parce qu'on prend une partie du temps destiné à l'instruction religieuse confessionnelle pour accomplir des exercices religieux inter-professionnels, comme on l'a déjà noté; 3) et parce qu'on prend la dernière demi-heure de la journée scolaire pour enseigner des matières profanes.

Lorsqu'un groupement religieux donné prédomine dans une région, on peut mettre à profit les règlements concernant l'enseignement religieux; cependant pas plus d'un dixième de la population scolaire ne bénéficie actuellement de ce privilège. D'autre part, la tendance à limiter l'autonomie des districts scolaires menace le contrôle que peuvent exer-

cer actuellement les centres homogènes en ce qui concerne l'atmosphère religieuse dans leurs écoles.

### 3. Emploi des maîtres

Une troisième caractéristique de la loi concernant la religion dans les écoles publiques est la clause qui prévoit l'emploi d'un maître de l'une ou l'autre des principales dénominations religieuses sur la demande des parents. Cette section 244 mérite plusieurs observations. D'abord, elle est une des neuf qui traitent de l'enseignement religieux. Il est juste de conclure que le but de l'emploi du maître ici n'est pas d'assurer à un groupe majoritaire d'étudiants la présence d'un maître de même croyance qu'eux durant les heures de travail profane. Au contraire, ce maître est évidemment employé pour donner le cours de religion à l'heure voulue sous l'autorisation du prêtre ou du ministre qui demeure le premier responsable de l'enseignement religieux dans l'école. (242)

L'instituteur en question alors ne sera catholique ou non-catholique qu'au seul temps désigné pour l'enseignement religieux comme tel, tandis qu'aux autres moments de la journée ses convictions religieuses n'ont rien à faire avec son enseignement. Un autre aspect digne d'attention : s'il arrivait qu'une classe ait une forte majorité d'élèves d'une même croyance, ce ne serait pas nécessairement un instituteurs de même foi qui présiderait les exercices religieux pour cette classe, et ce maître ne ferait pas nécessairement usage de textes, de chants, de prières propres aux croyances de ces étudiants. L'embauchage d'un maître en tenant compte de ses croyances a trait seulement à l'enseignement religieux et non, selon la loi, aux exercices religieux.

Le seul effet de la reconnaissance de la ségrégation

dans l'emploi du maître est l'entente implicite d'après laquelle le maître catholique enseignera les élèves catholiques durant la période d'instruction religieuse, et un maître non-catholique fera de même pour les élèves non-catholiques. En d'autres mots, le maître doit partager la foi qu'il enseigne aux élèves. Hors ce cas, la religion pratiquée par un maître n'a aucune portée réelle. Prenons comme exemple une école de Winnipeg dont 99 p. 100 des élèves seraient catholiques; cette école pourrait n'avoir qu'un seul maître catholique, à moins que les commissaires, en prévoyant l'enseignement religieux, ne se croient obligés d'engager un nombre suffisant de professeurs catholiques pour remplir adéquatement cette tâche. Toutefois, la chose se ferait au risque d'entraver le "Fair Employment Practices Act". Encore une fois, cette section 244 comme toutes les autres qui traitent de la religion dans les écoles publiques trahit une neutralité fondamentale. La reconnaissance des confessions religieuses, même si elle est officielle, semble n'être faite que postérieurement et à regret.

## **B) Les principes catholiques**

C'est bien possible que les trois caractéristiques de la loi scolaire au Manitoba répondent aux exigences d'un bon nombre de nos concitoyens par rapport à l'enseignement religieux et aux exercices religieux. N'empêche qu'elles sont loin de l'idéal d'une éducation telle qu'elle doit être réellement pour satisfaire aux besoins des enfants catholiques. Afin d'apprécier pleinement ce contraste, étudions l'idéal catholique en relation avec les trois facteurs étudiés plus haut, c'est-à-dire l'ambiance religieuse dans l'enseignement l'instruction religieuse, la foi du maître.

### **1. L'ambiance religieuse**

Il est nécessaire non seulement que l'instruction reli-

gieuse soit donnée aux enfants à certains moments définis, mais encore que tout sujet traité soit imbu de pensée chrétienne. Voilà cette qualité sacrée, dynamique que S.S. Léon XIII, il y a déjà soixante ans, a défini comme étant la note caractéristique, prédominante d'une école vraiment chrétienne. Il existe bien des façons d'exprimer ce principe; en voici une, moderne, lapidaire : "De même qu'un chrétien doit vivre sa foi la semaine comme le dimanche, ainsi une école chrétienne doit être pénétrée de la pensée chrétienne la journée entière et non seulement durant la période d'instruction religieuse".

#### x — Pourquoi?

L'"Advisory Board", l'autorité compétente en matière d'exercices religieux dans les écoles du Manitoba, a fait ce qu'il a pu pour maintenir un tel idéal auprès des maîtres.

Voici ce que dit la préface aux "Regulations", amendées récemment : "Le but de ces exercices religieux est de créer une atmosphère qui informera toutes les activités scolaires. Ces exercices religieux, dans l'école, détourneront la pensée des élèves des distractions du présent, pour la rendre consciente de Celui 'qui maintient toutes choses dans l'unité'. Pendant cette courte période religieuse, dirigée avec révérence, l'école prend un contact vital avec la Réalité, dont les élèves cherchent, durant leurs travaux scolaires, à pénétrer quelques-uns des secrets".

Le "Public Schools Act" prévoit que, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par les commissaires, les exercices religieux auront lieu à la fin du jour, moment peu propice pour amener les enfants à tout pénétrer de pensée spirituelle! Ce qui importe, cependant, c'est que tout en reconnaissant les avantages de l'atmosphère religieuse, durant la partie profane de la journée scolaire, l'"Advisory

Board" ne peut poursuivre son but qu'à distance — il n'a aucune juridiction au-delà des exercices religieux; et, en voulant accomplir son dessein, il doit créer une atmosphère non-confessionnelle où siège une vague "Réalité" (avec un "R" majuscule), terme qui évite le nom de "Yahweh", ou de "Père", tel que la Révélation nous l'enseigne. L'intention est bonne et la pédagogie, correcte, mais le culte de la non-ségrégation intervint pour transformer le "Notre Père" des exercices religieux en "Notre Réalité" du travail scolaire. Le contraste entre l'atmosphère de l'école publique et celle de l'école catholique n'en est que plus grand; dans un cas, on ajoute la religion à l'éducation, comme on embellit un édifice par une tour, tandis que dans l'autre, la religion est la charpente même de cet édifice qu'est l'éducation.

Avant d'analyser en détail comment le concept catholique de l'éducation transforme une journée scolaire, il serait opportun d'expliquer le fondement de ce qui peut apparaître comme une théorie singulière.

Les catholiques croient que le but de l'éducation chrétienne est de coopérer avec la grâce divine pour former le Christ dans les baptisés, de les préparer à une vie vraiment chrétienne sur cette terre, prélude de la vie future. Nous croyons fermement que Dieu s'est fait connaître à l'homme par Jésus-Christ, son Fils Incarné, lequel a établi une Eglise et l'a pourvue de tous les moyens nécessaires pour conduire les hommes à leur destinée, vie surnaturelle d'union avec Dieu ici-bas et dans l'éternité. Si telle est la vérité, si telle est la réalité, ce fait doit gouverner et orienter tout le procédé de l'éducation. Travailler à faire des citoyens responsables et heureux est certainement un objectif important de tout programme scolaire; mais, pour qui partage les convictions spirituelles déjà mentionnées plus haut, l'idée de

bon citoyen lui apparaît seulement comme une partie d'une vocation encore bien plus précieuse, à savoir la vie d'un chrétien éclairé et pratiquant. L'école doit préparer à l'un et à l'autre. Nous disons ces choses, non pas dans l'intention d'imposer nos vues à ceux qui ne les acceptent pas, mais dans l'espoir que notre position soit mieux comprise.

#### y - Comment?

Voici quelques applications de nos principes à un programme scolaire :

a) L'éducation ne doit pas seulement inculquer la science et fournir les moyens pour l'acquérir, mais elle doit aussi former le caractère et accorder une continuelle attention à la pratique délibérée des vertus chrétiennes.

b) Dans ce travail d'éducation, la famille, l'Eglise, l'école doivent s'harmoniser aussi naturellement que la racine, le tronc, la branche de l'arbre.

c) La discipline doit refléter la croyance dans la perfectibilité de l'homme par la grâce, en même temps qu'en son infirmité originelle.

d) La formation à la vie communautaire ne doit pas être fondée seulement sur les principes théoriques du conformisme social, mais doit se poursuivre sous l'influence de l'amour chrétien envers Dieu et les hommes.

e) L'enfant étant membre de l'Eglise, il ne peut, en entrant à l'école, se départir de sa qualité de membre, comme on le fait d'un manteau ou d'un chapeau; de ce fait, la liturgie de l'Eglise se reflétera dans la classe. Un lundi, par exemple, ne sera pas seulement un lundi, mais le jour anniversaire d'un saint ou bien le souvenir de quelque aspect de la vie du Christ. Les techniques ordinaires et tous les sujets au programme seront enseignés; toutefois, le thème pour l'enseignement de l'art ou de la composition pour-

ra, à l'occasion, s'inspirer des saisons de l'Avent, de Noël, de l'Épiphanie, du carême, de la Semaine Sainte, de la Pentecôte, etc. Enfin, aux différents projets entrepris actuellement pour venir en aide à la Croix Rouge, à la Caisse de Bienfaisance, etc., s'ajouteraient des initiatives semblables en faveur de missions, etc.

f) Les sciences naturelles seront transmises comme le résultat de la pénétration des secrets de la nature par ce don divin qu'est l'intelligence humaine, fruit de la sagesse et de la puissance de Dieu, de façon à reconnaître la foi comme une source de sagesse, la puissance du vouloir humain comme une réalité dans un monde de déterminisme matérialiste, le miracle comme une possibilité toujours actuelle.

g) A l'histoire, on donnera l'importance qui lui revient, comme une source de connaissance, sans exagérer le présent et l'avenir au détriment du passé. Les événements les plus importants de toute l'histoire, à savoir la naissance du Christ, sa mort et sa résurrection, seront enseignés comme des faits historiques. Enfin, on donnera à l'influence religieuse dans l'histoire sa juste part de considération et on le traitera objectivement.

h) L'étude de la géographie ne manquera pas de souligner les valeurs humaines et spirituelles, tout en expliquant les valeurs économiques et politiques. On accordera plus d'attention aux Lieux Saints et à la ville de Rome. Enfin, on saura mettre en évidence l'état religieux des habitants de différents pays, et ces données seront mises en relation avec l'esprit missionnaire.

i) Le vocabulaire religieux ferait partie des exercices de l'abécédaire et les morceaux religieux ne seraient pas exclus des sélections littéraires.

j) La prudence chrétienne réglerait les relations entre les étudiants des deux sexes. Les valeurs chrétiennes

entreraient dans l'appréciation de l'art et de la musique.

k) Au programme des semaines dédiées à l'orientation professionnelle et libérale, on ne manquerait pas de signaler le fait que Dieu appelle sûrement l'un ou l'autre élève à la vie religieuse ou sacerdotale. On ferait ressortir le caractère permanent et indissoluble du mariage, tout en insistant sur la sublime responsabilité qu'est celle des parents; des principes contraires à ceux énoncés plus haut et des exemples de ces principes appliqués dans le monde d'aujourd'hui feraient l'objet d'un commentaire.

l) Lors d'un décès, l'événement serait l'occasion de prières pour le défunt, plutôt que d'un simple service commémoratif.

Voilà quelques-uns des éléments qui, ensemble, constituent ce qu'on peut appeler le dynamisme sacré d'une école où prédomine la philosophie catholique. Cette façon de penser est aussi évidente que celle qui exige qu'un élève écrive et parle en un anglais correct, même en dehors des classes d'anglais. Il y a un contraste évident entre ce que prescrivent les lois qui régissent les écoles publiques et ce que nous venons d'avancer. L'idéal chrétien est en harmonie parfaite avec que qu'il y a de mieux dans les sujets profanes prescrits par l'école publique, mais là où cet idéal prédomine il y a un tout autre esprit qui pénètre et transforme la journée de l'étudiant.

## **2. Instruction religieuse**

Un mot en passant au sujet de l'instruction religieuse. Dans l'école publique, en principe, des cours d'instruction religieuse sont donnés si certaines conditions peuvent être remplies. De fait, cependant, ces cours sont généralement omis. Dans l'école catholique, l'instruction reli-

gieuse reçoit la première et la meilleure place, comme il convient au fondement et au sommet de toute science. Les succès en matière religieuse obtiennent les plus hautes récompenses. Dieu a ainsi la priorité, "car il n'est d'autres dieux" devant Lui.

### 3. Le personnel catholique

En dernier lieu, considérons le rôle du maître : une éducation catholique telle qu'exposée ci-dessus ne peut être transmise que par des maîtres catholiques. Comme le disait si sagement S. S. Pie XI: "De bonnes écoles ne sont pas tant le produit d'une bonne organisation que de bons maîtres". Un bon maître catholique (et ici ce n'est pas notre intention de comparer le maître catholique avec d'autres) croit que c'est pour lui un privilège de pouvoir unir, dans l'oeuvre de l'éducation, la compétence et l'amour humain à l'influence et à l'action du Christ. Que son école soit grande ou petite, nouvelle ou démodée, il la considère comme une sorte de temple dans lequel la vérité, la bonté et la présence de Dieu reçoivent l'hommage qui leur est dû, d'abord en son propre coeur, puis dans celui des élèves. Il sait que chaque élève portera pour l'éternité l'empreinte du maître, selon la manière dont il aura parlé, répondu aux questions, suscité l'intérêt, puni, récompensé, maintenu l'attention, selon qu'il aura réagi au contact des jeunes esprits. Il comprend que si dans un laboratoire de chimie le danger de gaspiller des matériaux de plus ou moins de valeur, au cours d'expériences, est bien compensé par les découvertes qui en résultent, de semblables expériences dans la classe peuvent bien vouloir dire la mort ou le bien-être éternel de l'un ou l'autre étudiant. D'après ces données, il est clair qu'une école catholique est, avant tout, une école dotée d'un excel-

lent personnel enseignant catholique. Le maître s'enseigne lui-même. Un maître agnostique enseignera souvent inconsciemment l'agnosticisme. Un maître catholique enseignera consciemment le christianisme.

### **Conclusion**

Cette analyse du programme des écoles publiques du Manitoba, au point de vue atmosphère religieuse, instruction religieuse et maîtres religieux, eu égard aux données fondamentales du catholicisme sur ces trois points, met à nu, nous le pensons bien, le grand problème qui cause tant d'angoisse aux citoyens catholiques du Manitoba, et, nous osons le croire, occasionne une inquiétude profonde chez bon nombre de leurs concitoyens.

Le problème est certes, la résultante de plusieurs facteurs. Nous espérons qu'une étude sereine et sympathique de ces facteurs, une sorte d'examen de conscience, aura pour effet de conduire à un système plus acceptable que celui actuellement en vigueur.

Telle est la tâche que nous nous proposons dans la seconde partie de ce Mémoire.

## **DEUXIÈME PARTIE**

# **SOLUTIONS POSSIBLES**

### **(Divers formulaires scolaires ou formulaires de taxation)**

Le système d'écoles publiques actuellement en vigueur au Manitoba est basé sur deux prémisses qui, à moins d'être modifiées d'une façon ou d'une autre, ferment toutes les avenues à l'élaboration d'un système qui répondent aux besoins des enfants catholiques.

Ces prémisses sont les suivantes :

- 1) Le système d'écoles publiques tel que constitué présentement, répond aux besoins de tous les enfants.
- 2) Seule l'école publique jouit d'octrois et d'impôts, perçus des contribuables pour fins scolaires.

Le changement qui doit s'effectuer est simple : ou bien le système d'écoles publiques serait révisé de manière à pourvoir à l'éducation que requièrent les enfants catholiques; ou bien le système d'écoles publiques partagerait les fonds publics avec les écoles qui répondent véritablement aux besoins des enfants catholiques.

L'analyse qui a été faite, dans la première partie de ce Mémoire, laisse certainement soupçonner que les écoles publiques, à l'heure actuelle, ne s'acquittent pas de leur mandat de la façon qu'on serait en droit d'attendre d'elles. Naturellement, on ne doit pas s'attendre à ce qu'un service public prenne en considération les fantaisies de chaque citoyen. Cependant, le problème actuel est commun à un groupement considérable de citoyens, et il a trait à un sujet que tous reconnaîtront comme fondamental.

Un système d'écoles publiques qui ne tient pas compte des convictions religieuses de 28 p. 100 de la population est simplement destiné au service d'un public fictif ou limité, et partant, il n'a aucun droit exclusif aux fonds perçus par des taxes communes à tous les contribuables.

Le simple exposé du problème qui résulte du contraste entre les stipulations religieuses de l'Acte des écoles publiques d'une part et, de l'autre, le concept catholique d'éducation, serait de nature à pousser plusieurs de nos concitoyens à se demander ce qu'il y a à faire pour y remédier. Cependant, il pourrait s'en trou-

ver plusieurs qui, en toute sincérité, chercheront des motifs d'action plus explicites. A leur intention, nous voulons exposer des propositions qui nous semblent raisonnables, en vue d'une solution satisfaisante du problème.

Comme préliminaire à cet exposé, il nous sera utile de traiter des objections les plus habituelles contre tout changement qui briserait le monopole des écoles publiques sur le programme d'études et sur les fonds. Nous passeront en revue cinq des arguments qui pourraient être avancés contre un tel changement, à savoir :

- 1) L'esprit de division.
- 2) L'atteinte portée contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat.
- 3) L'illégalité.
- 4) L'inefficacité.
- 5) Le coût.

La réfutation des objections (A) sera suivie d'une argumentation positive en faveur d'un changement (B), et finalement, d'une étude de plusieurs solutions possibles (C).

## **A — Objections**

### **1) Esprit de division**

L'on pourrait alléguer que désigner comme catholiques certaines écoles publiques, distinctes des autres écoles publiques, ou encore répartir des fonds publics entre écoles communes et écoles catholiques, serait un ferment de division dans le système d'éducation de la province.

Mais personne ne se soucie de démontrer que la division comme telle serait nécessairement mauvaise.

Les peuples de la terre sont divisés en pays, les pays en provinces, les provinces en municipalités, et tout cela entraîne divers niveaux d'autorité, laisse les traits nationaux ajouter à la vie intérêt et enrichissement, et élève ainsi un rempart contre l'unité totalitaire, si étouffante pour l'individu.

La division distingue le bien du mal, la vérité de l'erreur, le droit de la force. Le sexe, le goût, l'habit, le foyer, la vie économique et sociale, tout cela doit-il être sacrifié à cet idéal "pas de division" ?

Sur ce point, nous soumettons les considérations suivantes :

a) Les confessions religieuses existent au Manitoba; et certes, il n'appartient pas à l'Etat, par un monopole sur l'éducation publique subventionnée à même les fonds publics, de détruire la loyauté confessionnelle des enfants dont les parents n'ont pas les moyens de les faire éduquer dans des écoles non-publiques.

b) L'enseignement confessionnel existe au Manitoba depuis 1818 : il continue d'exister par garantie constitutionnelle et continuera d'exister. Le courant le plus prononcé dans la tradition des écoles manitobaines n'est point non-confessionnel, mais confessionnel.

c) L'esprit de division le plus nuisible à la vie sociale au Manitoba, à l'heure actuelle, est celui qui sépare la communauté en deux camps : ceux dont les besoins religieux trouvent satisfaction dans les écoles subventionnées par les contribuables; et ceux dont les exigences les plus profondes sont méprisées comme étant de peu de valeur, dans ces mêmes écoles.

d) Une scission qui empêche le monopole de l'Etat dans toutes les sphères de la vie sociale peut être vue d'un mauvais oeil dans les états totalitaires, mais au

Canada, l'on conserve encore la liberté de faire la part de César et celle de Dieu.

e) On semble craindre que, si les enfants de divers milieux n'étudient pas ensemble dans les écoles publiques, cela produira nécessairement la division. Mais la religion rapproche dans une école confessionnelle bon nombre d'enfants qui ne pourraient autrement se trouver ensemble, parce que le caractère territorial très marqué de l'école publique tend plutôt à grouper les enfants selon le niveau économique d'un voisinage quelconque. Du reste, le fait de grouper ensemble dans des écoles des enfants de milieux divers, ne produit pas nécessairement l'esprit de fraternité. Ce n'est pas tant le fait de vivre ensemble qui crée une atmosphère de fraternité, mais bien plutôt les motifs qui poussent à cette vie commune. La religion, et particulièrement la doctrine de la fraternité humaine basée sur la Paternité divine, est le meilleur de ces motifs. De plus, un programme fondamental d'études et un haut idéal de civisme peuvent être effectivement employés pour créer un esprit communautaire dans les écoles confessionnelles autant que non-confessionnelles. La diversité de leurs croyances religieuses et leur éducation confessionnelle n'ont pas empêché les Pères de la Confédération de jeter les bases d'un Canada uni; pas plus que la distinction qui existe dans les systèmes scolaires de huit provinces du Canada n'empêcha les anciens élèves de ces écoles de combattre et de mourir côte à côte durant les deux guerres mondiales dont nous avons été témoins.

f) Le séparatisme caractérise les systèmes d'écoles dans huit provinces du Canada. Dans la province de Québec, il y a dualité de systèmes, voire catholique et protestant. Terre-Neuve a un système fondamentalement

confessionnel avec des écoles unifiées, communautaires et interconfessionnelles, le gouvernement subventionnant le tout "per capita". Des ententes bienveillantes produisent le même résultat dans les provinces maritimes. L'Ontario, la Saskatchewan et l'Alberta jouissent d'écoles séparées. C'est en ce sens que le séparatisme des systèmes scolaires est de tradition canadienne, le fruit d'une reconnaissance honnête et franche des réalités vitales.

Il serait à propos de citer ici une opostille tirée d'un livre intitulé : "Clifford Sifton in relation to His Times" dont l'auteur est John W. Dafoe (Editions Macmillan 1931, p. 302): Dans une lettre datée du 1er juin 1926, Sir Clifford écrivait : "J'ai personnellement rédigé les clauses scolaires des Lois de l'Alberta et de la Saskatchewan. Je n'en étais pas enthousiaste quand je les rédigeai, mais l'épreuve du temps a démontré que ce système scolaire est le meilleur possible dans nos conditions canadiennes et qui si les autres provinces canadiennes adoptaient des règlements semblables, elles ne s'en trouveraient que mieux." Sir Sifton tenait un langage semblable dans une allocution, qu'il devait donner au Club Canadien de Regina en l'an 1925, mais qui ne fut pas prononcée à cause d'un deuil de famille : "Je doutais alors si j'étais justifié d'avoir accepté un compromis, mais maintenant je ne doute plus. Le temps, la réflexion et le fonctionnement de votre loi scolaires m'ont convaincu que les clauses de votre Charte, au sujet de l'éducation, constituent la solution la meilleure et la plus sage possible dans tout le Dominion, sur cette question controversée des écoles séparées."

Ce dernier exposé fut rédigé par Sir Clifford Sifton, quelques années avant sa mort en 1929. Cela démontre

la sincérité de cet éminent canadien, car il exprime le jugement mûri de celui qui fut le grand responsable du système de l'école unique officielle du Manitoba.

Dans la vie nationale, l'unité est certainement un noble objectif; mais si la diversité est nécessaire pour donner libre cours aux droits fondamentaux — qu'il en soit ainsi. Au moins, évitons de confondre unité vivante et uniformité monotone.

**Suite dans le prochain numéro**

# TABLE DES MATIÈRES

## Editorial :

|                                        |     |
|----------------------------------------|-----|
| <i>Une rude tâche, un espoir .....</i> | 269 |
|----------------------------------------|-----|

## Michel Brunet :

|                                                                                          |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Les "Canadiens", l'Etat fédéral et l'édu-<br/>cation des citoyens du Canada .....</i> | 273 |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

## Louise Laurin :

|                                           |     |
|-------------------------------------------|-----|
| <i>Se connaître pour mieux agir .....</i> | 285 |
|-------------------------------------------|-----|

## François-Albert Angers :

|                                           |     |
|-------------------------------------------|-----|
| <i>Les défauts de notre société .....</i> | 291 |
|-------------------------------------------|-----|

## Alexandre Séguin :

|                                                |     |
|------------------------------------------------|-----|
| <i>Faut-il quitter la Confédération? .....</i> | 305 |
|------------------------------------------------|-----|

|                                                  |     |
|--------------------------------------------------|-----|
| <i>Le Manitoba à l'heure de la justice .....</i> | 319 |
|--------------------------------------------------|-----|

## Pour vanter un beau jour, attends sa fin

... mais pour vanter les mérites du chauffage par rayonnement, vous n'avez qu'à visiter notre édifice pourvu de ce prodigieux système. Nous ne disons pas que c'est le mode de chauffage le plus moderne, le plus hygiénique, le plus économique, nous faisons mieux : nous vous en offrons la preuve ! (Demandez notre brochure explicative.)

*Techniciens et ouvriers spécialisés  
en chauffage-plomberie  
alliant la théorie à la pratique*



VI. 9-4107

360 est, rue Rachel  
MONTRÉAL

## ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES

(Strictement en gros)

*Une expérience d'au delà d'un demi-siècle  
au service des*

ARCHITECTES — ENTREPRENEURS  
COMMUNAUTÉS — INDUSTRIELS  
MARCHANDS

*"Le temple de la lumière"*



Ben BÉLAND, président - Jean BÉLAND, Ing. P., sec.-trésorier  
7152, boul. ST-LAURENT Montréal — CR. 4-2465

# BANNISSEZ LA FAUSSE SÉCURITÉ !

Protéger sa maison contre les risques d'incendie, c'est bien; ce qui est de beau-coup préférable, c'est de la protéger adéquatement. Bannissez la fausse sécurité. Assurez vos immeubles à leur valeur réelle. Ad-venant un sinistre, vous pourrez récupérer tout ce que vous aurez perdu. Se sous-assurer, c'est vouloir s'appauvrir.

\* SOCIÉTÉ \*  
NATIONALE  
D'ASSURANCES

Affiliée à la C.U.A.  
41 ouest, St-Jacques  
Montréal I - VI. 5-3291

**Souvent imitée...**

**Jamais égalee**

**LA CROQUETTE**



BISCUITS - GÂTEAUX - TARTES

Les cafés et confitures de

**J.-A. Désy**

LIMITÉE

SONT LES MEILLEURS — EXIGEZ-LES

Tél. VI. 5-0200-0209

**PERRAULT, DÉCARY et LUSSIER**

AVOCATS

333 est, rue Craig — Suite 212

MONTRÉAL, Canada

*Grenache*  
INC.

*Roch Grenache*

CRÈME GLACÉE  
BEURRE DE CARMEL

**GRENACHE INC.**

Bureau : 1504, rue Davidson

LA. 6-7771

APPRENEZ à connaître les  
avantages de l'épargne en  
ouvrant un compte à la

**BANQUE CANADIENNE NATIONALE**

586 bureaux au Canada

Hommages aux collaborateurs de  
L'ACTION NATIONALE

**J.-R. GREGOIRE**

QUINCAILLERIE



LA. 4-1167

3605, Ontario est, Montréal

## **LA PLUS LONGUE PROTECTION**

Notre police d'assurance  
vie-choisie ne comporte pas  
la seule remise  
d'**UN CAPITAL**

au décès de l'assuré;  
la famille retire aussi  
**UNE RENTE**

pendant 10-15 ou 20 ans  
et, lorsqu'elle cesse,  
nous lui remettons  
**UN SECOND CAPITAL**

qui équivaut souvent  
au premier.

*Détails gratuits  
sur demande.*

**J. H. ROY, gérant**

**CAISSE  
NATIONALE  
D'ÉCONOMIE**

*Division Montréal-Lachine*

**60 ouest, rue S.-Jacques, Montréal 1, PL. 1808**

# La Sauvegarde

|                                  |                        |
|----------------------------------|------------------------|
| <b>ACTIF</b>                     | <b>\$40,000,000</b>    |
| <b>ASSURANCES<br/>EN VIGUEUR</b> | <b>\$200,000,000</b>   |
| <b>PROTÉGEANT</b>                | <b>111,000 assurés</b> |

Ce sera un titre de gloire pour LA SAUVEGARDE que d'avoir été la première compagnie canadienne-française à s'aventurer sur un terrain qui semblait jusqu'alors réservé à d'autres. Durant longtemps, elle fut la seule, mais ses succès encouragèrent les initiatives et facilitèrent la naissance des compagnies canadiennes-françaises fondées au cours des dernières années et auxquelles nous souhaitons le plus grand succès.

NOVEMBRE  
DECEMBRE 1957